

RAPPORT ANNUEL 2015



RESA



RESA S.A.

Rue Louvrex, 95
4000 Liège
Belgique

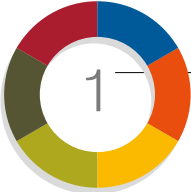
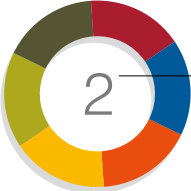

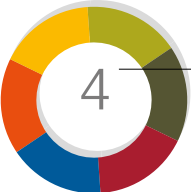
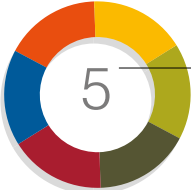
RPM Liège - 0847.027.754

www.resa.be





SOMMAIRE

	L'ÉDITO	4
	LES ORGANES DE GESTION	6
	LE RAPPORT DE GESTION 2015	10
	LES TEMPS FORTS 2015	20
	LES COMPTES ANNUELS 2015	38



STÉPHANE MOREAU
Administrateur-délégué
NETHYS S.A.

L'EDITO

RESA est le principal acteur de la distribution d'électricité et de gaz naturel en Province de Liège. S'appuyant sur une équipe de près de 900 collaborateurs, techniciens, personnel administratif et cadres, RESA s'investit chaque jour pour améliorer la qualité de sa fourniture et adapter ses réseaux au développement de 71 communes desservies.

En 2015, RESA S.A. a acté, lors de son Assemblée générale extraordinaire du 22 juin, la réalisation de l'apport, par PUBLIFIN S.C.I.R.L., des éléments d'actifs et de passifs de l'activité de GRD Gaz. Grâce à ce transfert d'actifs, RESA S.A. a pris pleinement la jouissance de ces réseaux et s'est vu attribuer la qualité de Gestionnaire de Réseaux de Distribution de gaz octroyée initialement à PUBLIFIN S.C.I.R.L.

Ancrées au cœur de son métier, la qualité, la disponibilité et l'efficacité sont les valeurs fondamentales sur lesquelles RESA fonde son identité afin de mener à bien ses missions d'utilité publique, mais également pour satisfaire ses clients et plus globalement tous les interlocuteurs du marché de l'énergie.



En quelques années, RESA a su anticiper avec clairvoyance et détermination les grands tournants stratégiques que la libéralisation du marché de l'énergie lui imposait en mettant en place les moyens et les structures qui font d'elle, aujourd'hui, une entreprise vouée entièrement à la distribution d'énergie.

En effet, afin de poursuivre un développement harmonieux, RESA a réalisé d'importantes opérations de consolidation.

Après avoir relevé le pari de la fusion par voie d'absorption de l'Association Liégeoise du Gaz (ALG), RESA s'apprête maintenant à recevoir, au 1^{er} janvier 2017, la gestion effective des réseaux électriques du Centre-Ville de Liège, avec pour conséquence l'uniformisation de la gestion des réseaux électrique et gazier sur le territoire de la Ville de Liège.

Akteur économique et énergétique de premier plan en Province de Liège, RESA a poursuivi en 2015, ses investissements dans les réseaux électrique et gazier pour en maintenir la sûreté et garantir à ses clients des infrastructures fiables et adaptées à leurs besoins.

Pour faire face à la multiplication des usages, les réseaux doivent s'adapter aux nouvelles technologies. C'est dans cette optique que RESA a poursuivi, en 2015, ses études et ses développements de projets en relation avec les compteurs communicants et les réseaux de distribution d'électricité dits « intelligents » afin d'optimiser la production, la distribution et la consommation dans le but de perfectionner l'ensemble des mailles du réseau électrique. L'objectif final étant de récolter et gérer toutes les données mais aussi de contrôler les réseaux dans leur ensemble au travers d'un système intégré.

Garante de la continuité du service public, RESA s'adapte et pérennise ses engagements auprès de ses Associés et des utilisateurs de réseaux en poursuivant sa mission avec transparence, impartialité et professionnalisme.

Aujourd'hui, RESA possède un outil industriel sûr et performant, adapté aux réalités de son temps et porté par des équipes conscientes au quotidien de l'importance de leur mission.

STÉPHANE MOREAU
Administrateur-délégué
NETHYS S.A.

ANDRÉ GILLES
Président du Conseil
d'administration

ORGANES DE GESTION DE RESA SA



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. **PUBLIFIN SCIRL**, représentée par **M. André GILLES**,
Président
2. **NETHYS S.A.**, représentée par **M. Stéphane MOREAU**,
Administrateur-délégué
3. **M. Dominique DRION**
Vice-Président
4. **M. Georges PIRE**
Vice-Président
5. **M. Poï GUILLAUME**
Administrateur
6. **M. Poï HEYSE**
Administrateur
7. **Mme Denise LAURENT**
Administrateur
8. **Mme Josette MICHAUX**
Administrateur
9. **M. Claude PARMENTIER**
Administrateur
10. **M. Pierre STASSART**
Administrateur

ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS :

11. **ABNM Consulting Services SPRL** représentée par **M. Diego AQUILINA**
12. **AURIS Finance SA** représentée par **M. Pierre MEYERS**
13. **CGO SA** représentée par **M. Philippe DELAUNOIS**

LE COMITÉ DE DIRECTION

1. **NETHYS S.A.** représentée par **M. Stéphane MOREAU**
Président
 2. **Mme Bénédicte BAYER**
Chief of the CEO office
 3. **M. Pol HEYSE**
CFO
 4. **M. Gil SIMON**
General Secretary
 5. **M. Claude HUBIN**
Expert auprès du Comité de Direction
 6. **M. Olivier SOBRY**
CIO ⁽¹⁾
- (1) Démissionnaire au 11 décembre 2015



LES COMITÉS SPÉCIFIQUES

COMITÉ D'ÉTHIQUE

- M. Georges PIRE**
Président
- M. Pol GUILLAUME**
Membre
- Mme Josette MICHAUX**
Membre

COMITÉ EXÉCUTIF ET STRATÉGIQUE

- M. Pol HEYSE**
Président
- M. Claude PARMENTIER**
Membre
- M. Georges PIRE**
Membre
- M. Pierre STASSART**
Membre

COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

- M. Dominique DRION**
Président
- Mme Denise LAURENT**
Membre

COMITÉ D'AUDIT ET DE RISQUES

- M. Claude PARMENTIER**
Président
- M. Pol GUILLAUME**
Membre
- Mme Josette MICHAUX**
Membre



18000

KILOMÈTRES
DE RÉSEAUX ÉLECTRIQUE
ET GAZIER

RESA EN CHIFFRES

UNE IDENTITÉ FORTE

RESA place la notion de service au centre de ses préoccupations. Attentive aux besoins et aux attentes de ses clients, elle décline une identité forte qui s'articule autour de quatre valeurs fondamentales :

QUALITÉ
SÉCURITÉ
DISPONIBILITÉ
EFFICIENCE

830

COLLABORATEURS

3 634 635
MWh/AN

APPELÉS SUR LE RÉSEAU
ÉLECTRIQUE

8

SITES
D'EXPLOITATION

665 000

CLIENTS

5 476 839
MWh/AN

APPELÉS SUR
LE RÉSEAU DE GAZ

125 000

POINTS
D'ÉCLAIRAGE PUBLIC



RAPPORT DE GESTION

du Conseil d'administration
sur les comptes annuels
au 31 décembre 2015

I. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS DE RESA : APPORT PAR PUBLIFIN SCIRL DES ACTIFS DE RÉSEAUX DU GRD GAZ ET AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément aux dispositions du Code des sociétés, nous avons l'honneur de vous faire rapport de l'exercice comptable couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 et de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2015.

Le Conseil d'administration souhaite, dans un premier temps, porter à votre connaissance les éléments d'information suivants intervenus au cours de l'exercice 2015 :

Par décisions de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2015, RESA SA a constaté la réalisation de l'apport, par PUBLIFIN SCIRL, des éléments d'actifs et de passifs de l'activité de GRD Gaz. RESA SA a pris pleinement jouissance de ces réseaux et s'est vu transférer, du fait de l'apport, la désignation en qualité de gestionnaire de réseaux de distribution de gaz octroyée initialement à PUBLIFIN SCIRL. L'apport est constitué de l'ensemble des actifs, passifs, droits, engagements, obligations et obligations latentes afférentes aux activités que PUBLIFIN SCIRL exerçait dans le domaine de la distribution de gaz. Cette opération d'apport a sorti ses effets sur le plan comptable et fiscal à partir du 1^{er} janvier 2015.

II. ACTIVITÉS DE GESTIONNAIRE DE RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ

Cet apport résulte d'un projet d'apport de la branche d'activités de distribution de gaz (GRD Gaz) régulée établi par le Conseil d'administration du 27 janvier 2015 conformément à l'article 760 du Code des sociétés. Le Conseil d'administration de l'intercommunale PUBLIFIN SCIRL, établissait concomitamment le même projet d'apport, et ce dans la perspective de la modification décrétole attendue faisant obstacle à l'apport de l'activité Gaz à RESA SA.

La modification du Décret wallon du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz a été adoptée par le Parlement wallon le mercredi 20 mai 2015. Cette modification décrétole visant à permettre au GRD de se constituer sous la forme d'une personne morale de droit privé, détenue et contrôlée, directement ou indirectement, au minimum à 70 % par des personnes morales de droit public a, de fait, permis la réalisation de la condition suspensive inhérente à l'apport de la branche d'activités Gaz à RESA SA.

Une disposition analogue pour le GRD électricité existait depuis l'entrée en vigueur du Décret du 11 avril 2014 modifiant le Décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité.

Cette opération d'apport clôturait, dès lors, le second et dernier volet de la constitution d'un GRD Electricité et Gaz intégré constitué sous la forme d'une société anonyme sur l'ensemble des communes desservies. Les activités et leurs actifs apportés à la société bénéficiaire RESA SA devront faire face à des défis technologiques considérables. Le secteur de la distribution, soumis à une pression régulatoire et à des exigences d'optimisation de ses coûts croissantes, ne sera plus en mesure de dégager les marges bénéficiaires suffisantes afin de procéder aux investissements nécessaires pour répondre, d'une part, à l'adaptation nécessaire des réseaux électriques, au renouvellement et à l'extension des réseaux gaziers, et d'autre part, aux nouvelles obligations de service public. Constituée sous la forme d'une société anonyme, la société RESA bénéficie d'un plus large panel d'instruments financiers et d'un accès plus aisé aux marchés financiers afin de lever les fonds nécessaires à la réalisation des investissements susvisés et ainsi permettre au GRD de poursuivre avec qualité sa mission première, à savoir assurer la continuité de l'approvisionnement vers les clients finaux.

L'opération d'apport de la branche d'activités Gaz de PUBLIFIN SCIRL a généré une augmentation du capital de la société à concurrence d'un montant de 422.671.780,18 € par création de 4.211.390 actions nouvelles en contrepartie du patrimoine actif et passif transféré par PUBLIFIN. Le capital social de RESA SA est désormais représenté par 9.063.477 actions sans mention de valeur nominale et porté à 907.880.492,30 €.

Notons enfin que la SA Wallonie Bruxelles Contact Center a acquis une action de capital de la société à NETHYS SA en date du 2 avril 2015.

A. Contexte réglementaire et tendances générales de l'exercice.

RESA SA dispose de tarifs de distribution approuvés en électricité et en gaz jusqu'au 31/12/2016.

Pour rappel, le cadre tarifaire en vigueur jusqu'au 31 décembre 2014 a été celui résultant des tarifs 2011 (sans aucune indexation) de distribution d'électricité et de gaz acceptés par la CREG. En date du 1er juillet 2014, la compétence en matière tarifaire a été transférée au régulateur régional, la CWaPE (Commission wallonne pour l'Energie), laquelle avait d'ores et déjà convenu avec les GRD de l'instauration d'une période tarifaire transitoire pour l'exercice 2015 et 2016 reposant sur une méthodologie transitoire calquée sur l'Arrêté royal tarifaire de 2008 comprenant toutefois certaines adaptations en matière d'index, de RAB et de rémunération équitable. La régulation actuellement en cours au sein de la CWaPE repose sur un modèle « cost + » s'inscrivant dans la continuité de la méthodologie de la CREG.

Suite au transfert de la compétence tarifaire vers les Régions, une proposition tarifaire pour la période tarifaire transitoire 2015-2016 a été déposée à la CWaPE en date du 8 septembre 2014. Suite à une demande d'informations complémentaires de la CWaPE, une proposition tarifaire adaptée pour les années transitoires 2015-2016 a été déposée le 21 novembre 2014, laquelle a été approuvée le 19 décembre 2014 par le régulateur régional.

En outre, notons que la CWaPE a approuvé le poste tarifaire relatif à l'impôt des sociétés pour RESA Gaz à partir du 1er juin 2015 ainsi que les adaptations apportées aux grilles tarifaires de distribution pour 2015 et 2016 de RESA Electricité.

D'une manière générale, l'année 2015 se caractérise par une hausse de 0,60 % des volumes facturés en électricité, soit une situation stable qui s'explique par une augmentation de 0,60 % des EAN et des degrés-jours en augmentation de 15,54 %. En ce qui concerne la distribution de gaz, on assiste à une hausse des volumes distribués de 3,67 % dus principalement à une augmentation de 1,57 % des EAN et des degrés-jours de 15,54 %.

La conjugaison de ces deux phénomènes se traduit par une hausse du chiffre d'affaires Gridfee (redevance de distribution) de RESA SA de 6,18 %.

Notons également, en ce qui concerne la rémunération des activités de GRD, que les taux OLO 10 ans, principaux facteurs de la détermination de la marge de rémunération de l'activité sont à des niveaux historiquement bas et sont passés sous 1 % en 2015 (0,86 %). Cependant, l'application de la nouvelle formule de détermination de la marge équitable du GRD instaurée par la méthodologie tarifaire transitoire 2015-2016 de la CWaPE a permis de limiter les effets de cette baisse (impactant uniquement l'actif régulé secondaire) sur le résultat net du GRD. Ce dernier est en augmentation par rapport à l'exercice précédent.

Pour le futur, RESA devra faire face à de fortes pressions régulateurs ainsi qu'à des risques et opportunités d'investissements qui pourraient peser sur sa rentabilité. Pour maintenir sa rentabilité, RESA doit, dès lors, continuer à améliorer son efficacité, notamment par une gestion optimale des actifs et des ressources consacrées.

B. Nouvelle méthodologie tarifaire 2018-2022

Le Gouvernement wallon a approuvé le 24 septembre 2015 en 1^{ère} lecture un projet de décret tarifaire applicable aux GRD. Il contient les lignes directrices que le régulateur et les GRD devront respecter dans l'élaboration des futures méthodologies tarifaires.

Par ailleurs, la CWaPE entend faire évoluer la méthodologie régulatoire vers une approche « revenue cap » par laquelle le GRD est tenu à un « plafond de revenu » qui intègre la marge équitable. Par cette nouvelle approche, la CWaPE souhaite maximiser les catégories de coûts gérables. A titre d'exemple, les obligations de services publics et les achats d'énergie pour couvrir les pertes réseaux considérés aujourd'hui comme coûts non gérables seront dorénavant considérés comme des coûts « partiellement contrôlables ».

Ce nouveau modèle de régulation, à son stade actuel de conception, conduira le GRD à devoir mieux maîtriser encore ses coûts et se traduira par un renforcement des exigences de gestion opérationnelle (coûts contrôlables) afin de ne pas dégrader plus généralement la qualité de service attendue des utilisateurs de réseaux ainsi que le niveau de rémunération des capitaux investis.

Il est essentiel que la rémunération des capitaux investis assure aux associés un taux de rendement suffisamment attractif compte tenu des besoins accrus d'investissements dans la flexibilité et la fiabilité des réseaux mais aussi des processus innovants en développement (smart grids), lesquels devront nécessairement attirer de nouveaux capitaux pour être menés à bien. A titre indicatif, le taux de rendement de capitaux investis atteint à peine les 4 % de la RAB.

C. Recours devant le Conseil d'Etat à l'encontre de l'Arrêté royal du 4 décembre 2012 relatif aux prescriptions minimales de sécurité des installations électriques sur les lieux de travail

Par arrêt du 5 mars 2015, le Conseil d'Etat a débouté RESA, ainsi que d'autres Gestionnaires de réseaux de distribution, dans le cadre de leur recours en annulation à l'encontre de l'Arrêté royal du 4 décembre 2012 relatif aux prescriptions minimales de sécurité des installations électriques sur les lieux de travail.

Outre l'impossibilité de respecter ces dispositions dans les délais impartis compte tenu de l'ampleur et de la quantité des installations concernées, cette décision de justice implique un coût estimé à 110 M sur 15 ans, ce qui n'a pas été inclus à ce stade dans le plan d'adaptation 2016-2019 rentré à la CWaPE. Une procédure de marchés publics a été initiée en vue de procéder à une analyse de risques sur l'ensemble de nos 3.000 cabines réseaux (postes sources, sous-stations...).

Des contacts, via Synergrid, tentent néanmoins d'obtenir une révision dudit A.R. afin de tenir compte de la situation particulière des gestionnaires de réseaux. L'objectif de cette démarche étant, d'une part, de reculer de quelques années la date limite

pour réaliser les analyses de risques, et d'autre part, de reculer à 2032 la date limite de mise en conformité des anciennes installations (avant 1983) et enfin, d'exonérer d'analyse de risques et d'examen de conformité les installations qui font partie du réseau de distribution basse tension.

D. Activités opérationnelles

Processus de reprise de la gestion opérationnelle des réseaux électriques du Centre-Ville de Liège

Suite à l'absorption partielle d'Intermosane secteur 1 en juin 2013, l'intégration de la branche d'activités d'Intermosane secteur 1 au sein de RESA a permis d'unifier sous une même entité les réseaux électriques et gaziers sur le territoire de la Ville de Liège. Conformément aux dispositions du Protocole d'accord intervenu, ORES assure l'exploitation desdits réseaux durant la période transitoire allant du 1^{er} juillet 2013 au 31 décembre 2016.

En 2015, des groupes de travail ont examiné les implications tant opérationnelles qu'informatiques. Ces travaux continueront en 2016 pour finalement opérer la reprise d'activité par RESA et le transfert des données informatiques des systèmes informatiques d'ORES vers ceux de RESA au 1^{er} janvier 2017.

Participation au projet de Clearing House fédérale, ATRIAS

RESA a poursuivi, tout au long de l'année 2015, sa participation aux travaux du projet ATRIAS dans le cadre de la mise en place d'une plateforme fédérale de Clearing House applicable à l'ensemble des GRD désignés sur le territoire national.

L'objectif de cette Clearing House fédérale vise, pour rappel, à porter la gestion des informations entre les acteurs du marché de manière optimisée selon le protocole MIG 6.

Cette migration implique des efforts tant humains que financiers importants pour l'ensemble des GRD dans le cadre de la gestion de ce projet et de l'adaptation de leurs systèmes informatiques internes dans les délais impartis par le projet dont l'échéance est fixée à janvier 2018. Ces coûts représentent pour RESA un montant de l'ordre de 15 M € sur toute la durée du projet.

La communication entre les systèmes informatiques des GRD et la clearing house fédérale devra être mise en place, de même que la migration des données des GRD vers cette nouvelle plateforme fédérale.

Face à cette problématique, le Conseil d'administration reste particulièrement soucieux de la reconnaissance, par le régulateur régional, de l'intégration dans les tarifs de distribution des investissements non négligeables engagés et liés à la mise en place de cette plateforme fédérale et ce, tant au sein d'ATRIAS qu'au sein de RESA SA elle-même. En effet, dans ce cadre, la mise en adéquation de nos systèmes informatiques actuels à la technologie retenue pour le déploiement de la plateforme de Clearing House fédérale est requise. Le Conseil d'administration s'est, par ailleurs, réservé le droit de réexaminer la question de la poursuite de sa participation au projet ATRIAS dans l'hypothèse où les investissements consentis ne seraient pas reconnus dans les tarifs dans le cadre des méthodologies tarifaires 2017 et 2018-2022.

Projet HÉRACLÈS : migration des applicatifs « métier » du GRD RESA sur SAP

Au cours de l'année 2015, l'ensemble des applications métier du GRD Electricité et Gaz ont migré sur la plateforme SAP, et ce dans le cadre de la sortie progressive du mainframe de NRB.

Cette migration informatique s'est réalisée en deux temps, respectivement les 2 mars et 1^{er} décembre 2015, pour le GRD Gaz et le GRD Electricité.

La migration sur le progiciel SAP des applications informatiques du GRD ouvre des perspectives nouvelles en matière d'évolution et de suivi des processus métier par une meilleure planification des travaux des équipes, un suivi systématique et une centralisation des informations et historiques des utilisateurs de réseaux.

La réalisation de ce projet d'envergure permet en outre de préparer sous les meilleurs auspices l'implémentation, dans nos systèmes, du projet de Clearing House fédérale développé par ATRIAS mais aussi de celui lié à la reprise de la gestion des utilisateurs du réseau électrique du centre-ville de Liège dès le 1^{er} janvier 2017.

PoWalCo ASBL : plateforme wallonne de coordination de chantiers

Les fondements du Décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur et au-dessus des voiries ou des cours d'eau sont, d'une part, l'obligation pour chaque gestionnaire de voirie (GV) et gestionnaire de câbles et canalisations (GCC), dont NETHYS et RESA, de partager annuellement les projets de chantier « d'une certaine importance » et, d'autre part, l'obligation de coordonner tout chantier d'une certaine importance en vue de réduire les nuisances inhérentes au chantier, de préserver la pérennité des voiries et d'accroître la sécurité.

L'article 43 dudit décret dispose que « *le Gouvernement crée un portail informatique sécurisé permettant la collecte, la validation, la structuration et la circulation des informations, la gestion de la programmation, de la coordination et des autorisations d'ouverture de chantier. Les personnes visées à l'article 8 sont tenues d'adhérer à la plate-forme et d'en utiliser les fonctionnalités au fur et à mesure de leur développement.* »

Les personnes visées sont les opérateurs de réseaux de télécommunications, les opérateurs de radio-télédistribution, les gestionnaires de réseaux de transport et de distribution d'énergie, les transporteurs, les distributeurs et les collecteurs de fluides, les gestionnaires, les personnes morales qui en dépendent, ainsi que toutes celles qui disposent du droit d'utiliser la voirie ou le cours d'eau pour y exécuter des chantiers.

Le Gouvernement wallon a désigné « l'ASBL PoWalCo » comme gestionnaire exclusif du portail informatique sécurisé visé à l'article 43 dudit décret. L'AG constitutive de ladite ASBL a eu lieu le 29 octobre 2015 et la publication des statuts et des dispositions transitoires a été faite le 17 novembre 2015 aux annexes du M.B. Cette structure indépendante est cofinancée par certains GCC (à savoir SA NETHYS, ORES Assets SCRL, SA Aquawal, Elia Asset SA, Proximus SA) et par la Région wallonne. Ce choix a été retenu afin de minimiser tant les délais que les coûts d'investissements et garantir la qualité de l'outil commun aux GV et aux GCC.

L'entrée en vigueur effective de toutes les dispositions du décret de 2009 est fixée au 31 décembre 2016 au plus tard.

Les grandes réalisations en 2015

En Electricité :

Construction de la sous-station SERAING Darse

Un ensemble de câbles moyenne tension ont été posés en prévision de la construction de la nouvelle sous-station SERAING Darse à proximité du poste haute tension 220kV d'ELIA. Ceux-ci serviront en partie à l'alimentation de la nouvelle cabine de pompage de l'AIDE (DARSE) située à Jemeppe-sur-Meuse ainsi qu'à l'alimentation des futurs transformateurs 15/6kV qui seront installés pour l'alimentation de la nouvelle cabine divisionnaire HAUTS-FOURNEAUX (cabine 6-15kV) en remplacement de la sous-station de TRASENSTER.

Construction de la sous-station HEID DE GOREUX à Petit-Rechain (Verviers)

La construction de cette sous-station se justifiait par la vétusté avérée de celle en place tout en assurant une redondance de nos signaux TCC (gestion de l'éclairage public et gestion des heures pleines/heures creuses).

Projet TRILOGIPOINT

Une cabine divisionnaire importante a été érigée pour assurer l'alimentation de la zone du Trilogiport via des liaisons provenant de la sous-station de Lixhe. La puissance annoncée dans le zoning avoisine les 20MVA. Plusieurs boucles moyenne tension ont été également posées pour le raccordement des futurs clients, ce qui permettra une redondance et une sécurité d'approvisionnement en cas de défaut. La mise en service définitive est prévue début mars 2016.

Renforcement du réseau proche de Liège Airport Bierset

Deux nouvelles cabines divisionnaires alimentent les zones nord et sud de l'aéroport de Bierset via deux liaisons moyenne tension ; une provenant de la sous-station de FOOZ et l'autre de la sous-station de HOLLOGNE. La puissance annoncée dans le zoning avoisine les 20MVA.

Tout comme pour le Trilogiport, plusieurs boucles moyenne tension ont été également posées pour le raccordement des futurs clients dans le zoning, ce qui permettra une redondance et une sécurité d'approvisionnement en cas de défaut.

Parc éolien de Berloz

D'importantes poses de câbles moyenne tension d'une distance totale de l'ordre de 3200 mètres ont été réalisées dans le cadre du raccordement du parc éolien d'EDF Luminus à Berloz, lequel se compose de 7 machines pour une puissance d'injection de 24,5 MVA. La mise en service a été effectuée en décembre 2015.

Cadastre des travaux à réaliser dans le cadre des dispositions de l'Arrêté royal du 4 décembre 2012 relatif aux prescriptions minimales de sécurité des installations électriques sur les lieux de travail

En 2015, RESA a débuté l'analyse de 3.000 cabines électriques en service sur qui composent son réseau afin d'établir une liste prioritaire des cabines qui doivent faire l'objet de travaux ou d'aménagement afin de répondre aux exigences de l'Arrêté royal du 4 décembre 2012 (entré en vigueur le 31 décembre 2012).

Les dispositions imposées par cet arrêté représentent un travail conséquent et déboucheront sur des investissements tout aussi importants à réaliser dans les années à venir, ce qui fait ressurgir à nouveau la question de la reconnaissance de leurs coûts dans la méthodologie tarifaire à venir.

En Gaz :

En 2015, RESA a procédé à la réalisation de plusieurs ouvrages majeurs sur son réseau de distribution de gaz, qu'il s'agisse de renouvellements, d'extensions ou de réaménagements.

Pôle Marexhe à Herstal

Dans le cadre du gros projet de réaménagement du carrefour Marexhe/Saint-Lambert et de la création d'espaces publics, avec intégration de bâtiments mixtes abritant logements et commerces, il a été procédé à d'importants assainissements de canalisations ainsi qu'à une adaptation de notre réseau de distribution en vue du développement de ce nouveau pôle « Marexhe-Gare ». Près de 1500 m de canalisations basse pression ont été posés, dont l'âge moyen atteignait 50 ans pour la majorité des canalisations renouvelées.

Avenue des Thermes à Chaudfontaine

Profitant du projet de rénovation complète de la Nationale N61 traversant l'entité de Chaudfontaine, RESA a renouvelé une portion importante de la conduite principale basse pression le long de la nationale ainsi que le réseau basse pression d'une rue perpendiculaire contenue dans la zone du chantier de voirie.

Dans le même temps, une nouvelle canalisation moyenne pression a été posée, ayant pour but d'accroître la sécurisation de l'approvisionnement du client industriel local « Chaudfontaine Monopole ».

Avenue Pré-Aily et rue du Sart-Tilman à Angleur

13 ans après le lancement de ce dossier d'équipement de ce lotissement de haut standing, 2015 aura été l'année de concrétisation de l'équipement en gaz naturel de ce complexe comprenant 50 lots à bâtir et 7 immeubles totalisant 200 appartements.

Pour équiper cette réalisation urbanistique située au milieu d'un écrin de verdure, il a été nécessaire de poser 355 m de canalisations moyenne pression pour alimenter la cabine réseau de ce nouveau quartier résidentiel et, près de 2.370 m de conduite de distribution basse pression.

Rue Tramaka à Seilles

Dans le cadre du développement des zones d'activités économiques du BEP, nous avons procédé au renforcement et à l'extension de notre réseau MP. Ce développement de réseau s'est fait en 2 temps pour se finaliser en cette année 2015. Nous avons pu alimenter en gaz naturel, dans une première phase, la Zone d'Activités Économiques de la Houssaie et, dans une seconde phase, la Zone d'Activités Économiques de l'entité de Petit-Warêt située à l'intersection des Provinces de Liège et de Namur.

Ce chantier correspond dans sa globalité à la pose de 11.500 m de canalisations moyenne pression et, l'implantation d'une cabine de répartition et de 2 cabines réseau.

Liège (Glain) Clinique CHC MontLégia

Le nouveau complexe de la Clinique CHC du MontLégia sera opérationnel en 2017. Le gaz naturel sera une des principales sources d'énergie pour le chauffage de ce nouvel hôpital liégeois.

Pour satisfaire à la demande en gaz naturel, nous avons procédé à l'extension de notre réseau moyenne pression pour alimenter d'une part la cabine du client CHC, et d'autre part, la cabine qui desservira le réseau de distribution de gaz naturel de l'éco-quartier et des divers commerces installés en périphérie immédiate de l'hôpital.

Installation et renouvellement de cabines réseaux

En 2015, ce sont 12 cabines réseaux pour une capacité totale de 17.600 Nm³/hr qui ont été renouvelées et 8 nouvelles cabines qui ont été installées pour une capacité totale de 11.750 Nm³/hr.



E. RESA : moteur d'innovations

Smart Meters

Le projet Smart Meters constitue un des volets du programme «Smart» articulé autour de 3 autres axes que sont «Smart Network», «Smart Residence», pilotés par VOO, et «Smart Cities» piloté par WIN.

Au cours de l'année, RESA a poursuivi ses études et développements de projets en relation avec les réseaux de distribution d'électricité dits «intelligents» de manière à optimiser la production, la distribution, la consommation dans le but d'optimiser l'ensemble des mailles du réseau d'électricité.

Un ensemble de smart meters connectés au réseau câblé a été déployé pour évaluer et mettre en place tous les outils opérationnels, finaliser les prototypes de smart meters qui couvrent tous les cas de figure, tester tant les différentes configurations sur le réseau que les outils informatiques de gestion des smart meters et mettre au point les procédures et formations nécessaires à un déploiement plus conséquent. Les projets devront couvrir de manière plus concrète les smart meters Gaz. Ce Proof of Concept est mis en place en collaboration avec le câblo-opérateur VOO. En parallèle, des solutions alternatives au câble sont à l'examen dans les zones non modernisées.

Projet pilote au Parc éolien de Villers-le-Bouillet

Réalisé en partenariat avec EDF Luminus et le gestionnaire de transport ELIA, ce projet consiste à tester, pour le futur parc éolien de EDF Luminus à Villers-le-Bouillet, la gestion de la «flexibilité technique», à savoir le calcul en temps réel de la production (voire de la prévision) en regard de la capacité d'accueil du poste source, propriété de RESA, et ainsi pouvoir couper éventuellement dans certains cas extrêmes la production du parc éolien pendant quelques heures par an mais néanmoins lui permettre de fonctionner le reste du temps, dans les conditions dites normales d'exploitation (situation 'N').

SCADA : système de contrôle et d'acquisition de données

L'évolution des productions locales, du marché des nouveaux services liés à la flexibilité, l'émergence probable d'un marché des capacités en Belgique, le déploiement probable des compteurs intelligents à moyen terme, mais aussi l'évolution des attentes de l'URD en matière de communication à l'ère du «digital», induiront des changements significatifs dans le métier de la gestion des réseaux de distribution dans les années à venir.

Pour tirer profit de ces évolutions, RESA sera appelée à mettre en œuvre un système intégré de conduite des réseaux de distribution d'électricité et de gaz, performant et fiable, dimensionné à sa taille et à son contexte mais aussi permettant de répondre à de nouveaux besoins dans un contexte en constante évolution. Une première étude de cadrage a été réalisée en 2015.

L'éclairage public, à l'ère du LED

L'utilisation rationnelle de l'énergie et l'efficacité énergétique sont deux thématiques essentielles à la maîtrise des coûts de gestion des communes.

4 nouvelles OSP (obligations de service public) ont été mises en œuvre en matière d'éclairage public et s'imposent aux GRD :

- Le remplacement des armatures de la famille des vapeurs de mercure basse pression pour fin 2014. Cette OSP a été entièrement exécutée en 2015 ;
- Le remplacement des armatures de la famille des vapeurs de mercure haute pression d'ici fin 2018 ;
- Des investissements en termes de stabilisation et/ou d'écrêtage de la tension ;
- Un audit énergétique quinquennal à réaliser sur toutes les communes pour fin 2016.

La mise en œuvre des directives européennes en matière d'environnement amène les communes à devoir remplacer les luminaires vétustes ou très énergivores (luminaires à vapeurs de mercure, par exemple) par des éclairages plus respectueux de l'environnement et plus performants sur le plan énergétique, tout en préservant le sentiment de sécurité. En 2015, RESA a remplacé 4.547 luminaires au mercure par des luminaires LED. Il s'agit d'un chiffre conséquent. En Belgique, RESA est le premier GRD à en avoir remplacés en si grande quantité. Le LED est une option qui présente des avantages financiers et environnementaux. En effet, les LEDs consomment moins d'énergie et génèrent dès lors une économie directe pour les communes. Ils diffusent une lumière blanche plus performante et présentent la caractéristique de pouvoir moduler la puissance et le flux lumineux en fonction de la période de la nuit (dimming) ; ils provoquent aussi moins de pollution lumineuse.



III. ANALYSE CHIFFRÉE DES COMPTES ANNUELS

A. Bilan et compte de résultats

BILAN

Le total bilantaire de la S.A. RESA s'élève à 1.416.756.117,92 €.

Les principales rubriques de l'actif sont :

- Les actifs immobilisés à hauteur de 1.282.341.100,74 € comprenant principalement la valeur des réseaux électriques et gaziers
- Les stocks et commandes en cours d'exécution : 13.510.782,68 €
- Les créances à un an au plus : 106.904.348,22 € dont 74.091.814,28 € de créances commerciales
- Les valeurs disponibles : 124.726,23 €
- Les comptes de régularisation : 13.875.160,05 €

Les principales rubriques du passif sont :

- Le capital de 907.880.492,30 € représenté par 9.063.477 actions
- La réserve légale pour 3.547.344,56 €
- Les subsides en capital : 1.738.658,54 €
- Les provisions pour risques et charges : 7.936.291,76 €
- Les dettes à plus d'un an : 229.615.014,65 €
- Les dettes à un an au plus : 233.350.435,53 €, dont 80.466.203,54 € de dettes commerciales et 62.839.919,16 € d'autres dettes
- Les comptes de régularisation : 32.687.880,58 €

COMPTE DE RÉSULTATS

Les ventes et prestations comprennent un chiffre d'affaires de 349.929.159,74 €.

Le coût des ventes et des prestations d'un montant de 269.349.024,00 € se décompose comme suit :

- | | |
|--|------------------|
| • Approvisionnements et marchandises : | 38.661.133,89 € |
| • Services et biens divers : | 167.677.254,61 € |
| • Amortissements, réductions de valeur et provisions : | 42.179.880,53 € |
| • Autres charges d'exploitation : | 20.830.754,97 € |

Le résultat financier se solde par un débit de 8.690.869,47 €.

Le résultat exceptionnel se solde par un débit de 2.110.024,33 €.

Le résultat de l'exercice avant impôts se solde par un bénéfice de 69.779.241,94 €.

Le bénéfice après impôts s'élève à 50.886.474,52 €.

B. Affectation du résultat

Résultat à affecter :	50.886.474,52 €
Bénéfice reporté de l'exercice précédent :	57.395,83 €
Dotations à la réserve légale :	2.544.323,73 €
Rémunération du capital :	48.399.546,82 €

C. Risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Les risques principaux portent sur les éléments variables constitutifs du résultat de l'activité de distribution.

En effet, la rétribution du gestionnaire de réseau dépend notamment du volume d'énergie consommé par l'ensemble des utilisateurs de son réseau mais aussi du nombre de raccordements réalisés.

De plus, l'émergence des unités de production décentralisées (photovoltaïque/éolien) combinée à l'absence d'un tarif d'injection sur le réseau de distribution d'électricité ainsi que les pertes inhérentes au transport de l'électricité sur nos réseaux constituent une charge financière importante.

Des incertitudes sont également liées au fait que la gestion du réseau doit, à terme, devenir « intelligente ». En effet, la gestion active des réseaux est appelée à rendre flexible l'approvisionnement et la consommation de manière économiquement responsable.

*

En outre, le Conseil d'administration reste attentif à l'issue des recours pendants devant les juridictions judiciaires et administratives et à leur impact éventuel sur notre organisation financière ou opérationnelle interne.

Notons, à ce propos, le recours en annulation introduit par la CWaPE devant la Cour constitutionnelle à l'encontre de l'Art. 12, 2° du Décret Electricité du 11 avril 2014 (charges de pension des agents sous statut public : coûts non gérables).

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Par un arrêt rendu le 22 mars 2016, la Cour d'appel de Liège a débouté le fournisseur Lampiris de son recours introduit notamment à l'encontre de la CWaPE relativement à la méthodologie tarifaire transitoire en vigueur pour 2015 et 2016 (sont, entre autres, visés les décisions d'approbation des tarifs et le principe de la « cascade tarifaire »). La demande a été jugée irrecevable, ce qui implique que la méthodologie appliquée par le régulateur est a priori conforme aux dispositions légales et réglementaires et ne permet pas de remettre en cause le modèle de marché en place.

Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la SA RESA

Comme évoqué plus avant, les décisions du Régulateur régional à venir portant sur les facteurs définitifs déterminant la méthodologie tarifaire transitoire 2017 et 2018-2022 auront sans conteste une influence sensible sur les marges et revenus de l'activité de gestionnaire de réseaux de distribution.

Activités en matière de recherche et développement

Néant.

Existence de succursales

Néant.

Informations sur l'usage d'instruments financiers

RESA SA a recours à des swaps de taux d'intérêts trois mois versus long terme.

Ensuite, nous vous informons que:

- Il n'y a pas d'intérêt opposé d'administrateurs et d'actionnaires.

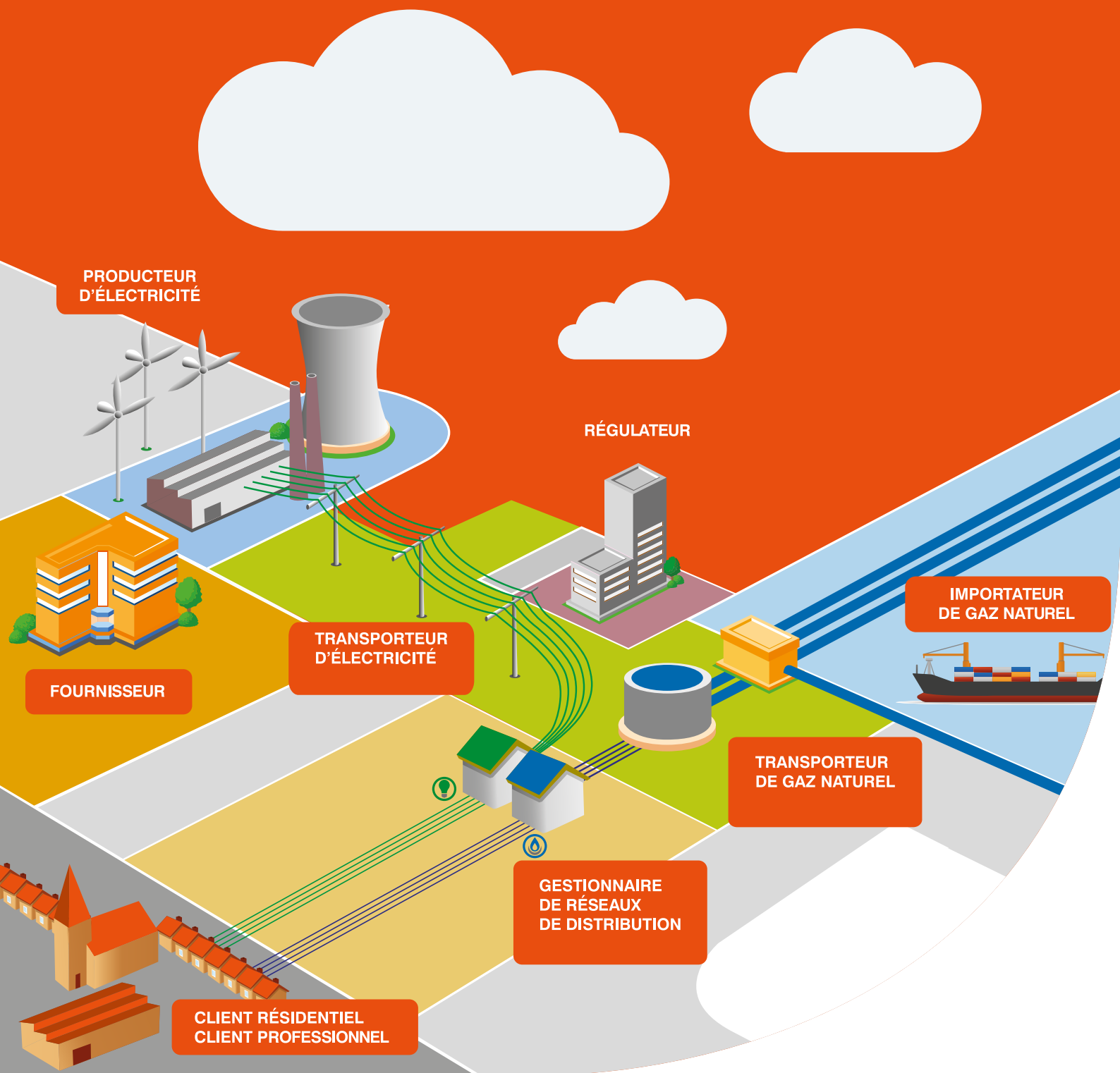
Liège, le 18 avril 2016.

Pour le Conseil d'Administration,
Le Président.



LES ACTEURS

du marché libéralisé



1 LE PRODUCTEUR D'ÉLECTRICITÉ OU L'IMPORTATEUR DE GAZ NATUREL

Le producteur produit l'électricité, le gaz naturel est quant à lui importé. Plusieurs sources de production d'électricité coexistent :

- Les centrales thermiques d'où provient la majeure partie de l'électricité.
- Les énergies renouvelables ou vertes, en pleine expansion.

La Belgique ne produit pas de gaz naturel, mais est bien située par rapport aux réserves existantes.

Le gaz naturel provient d'un nombre limité de pays. De là, il est transporté jusqu'à nos frontières soit par gazoducs souterrains et sous-marins soit par transport maritime dans des méthaniers sous forme liquéfiée.

2 LE FOURNISSEUR

Il achète au producteur l'énergie qu'il revend aux clients à un prix qu'il détermine lui-même suivant les principes de libre concurrence. La liste des fournisseurs agréés en Wallonie est disponible sur le site de la CWaPE (www.cwape.be).

3 LE GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE TRANSPORT (GRT)

Il assure le transport de l'énergie depuis les producteurs d'électricité ou importateurs de gaz naturel vers les réseaux de distribution.

Le Gestionnaire de Réseau de Transport d'électricité gère et entretient le réseau des lignes électriques à haute tension (supérieure à 30.000 V) qui acheminent l'énergie. En Belgique, le gestionnaire de réseau de transport de l'électricité désigné par le Gouvernement Fédéral est Elia (www.elia.be).

Le gestionnaire de réseau de transport du gaz naturel se charge du transport du gaz naturel depuis la frontière jusqu'au réseau de distribution. Les postes de détente constituent la charnière entre le réseau à haute pression géré par le transporteur et les gestionnaires de réseaux de distribution. En Belgique, le gestionnaire de réseau de transport de gaz naturel désigné par le Gouvernement Fédéral est Fluxys (www.fluxys.net).

4 LE GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION (GRD)

Le GRD a pour principale mission la gestion et l'entretien des réseaux électriques et gaziers locaux qui acheminent l'énergie jusqu'aux consommateurs. Ce sont les Communes qui choisissent leur Gestionnaire de Réseau de Distribution.

5 LE CLIENT

Suite à la libéralisation du marché de l'énergie, le client choisit librement le fournisseur, auprès duquel il achète l'électricité et /ou le gaz destinés à son propre usage.

6 LES RÉGULATEURS

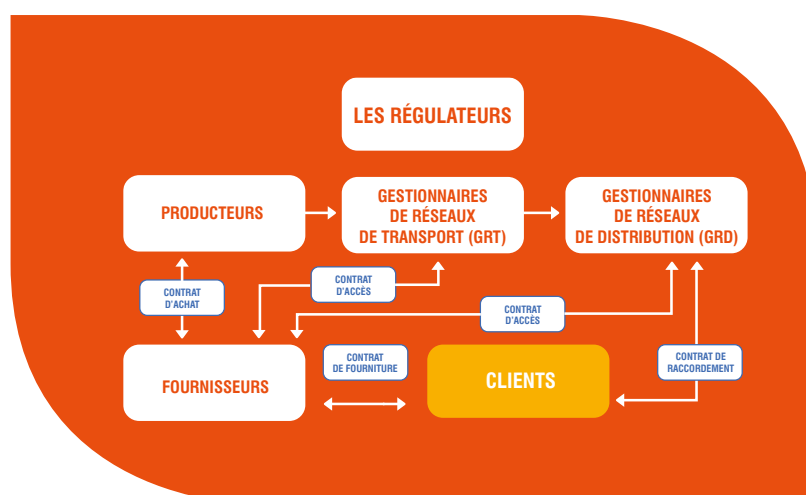
La gestion des réseaux de distribution d'électricité et de gaz est une activité extrêmement régulée. Tant au niveau fédéral que régional, les régulateurs sont les garants du respect du cadre légal et réglementaire établi pour organiser le marché de l'énergie.

La CREG, Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (www.creg.be), est le régulateur fédéral des marchés de l'électricité et du gaz naturel en Belgique.

Outre sa mission de conseil auprès des autorités publiques, la CREG est notamment chargée de :

- surveiller la transparence et la concurrence sur les marchés de l'électricité et du gaz naturel ;
- veiller à ce que la situation des marchés vise l'intérêt général et cadre avec la politique énergétique globale ;
- veiller aux intérêts essentiels des consommateurs.

La CWaPE, Commission Wallonne pour l'Énergie (www.cwape.be), est investie d'une mission de conseil auprès des autorités publiques et d'une mission générale de surveillance et de contrôle. Elle exerce ces missions tant en ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement des marchés régionaux de l'électricité et du gaz qu'en ce qui concerne l'application des décrets et arrêtés d'exécution y relatifs.





4

**TEMPS
FORTS
2015**

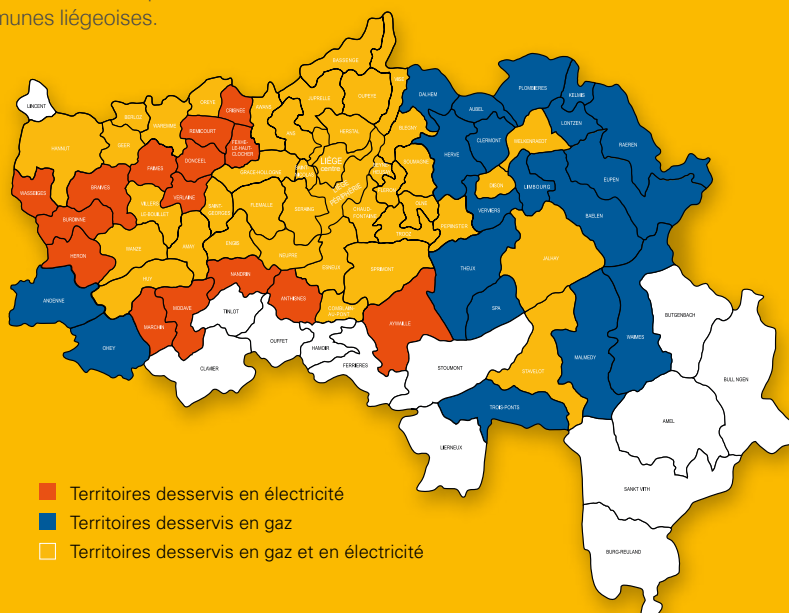


Principal distributeur d'énergie au service de 71 communes de la province de Liège

RESA est le principal acteur de la distribution d'électricité et de gaz naturel en province de Liège.

Ancrées au cœur de son métier, la qualité, la disponibilité et l'efficacité sont les valeurs fondamentales sur lesquelles RESA fonde son identité afin de mener à bien ses missions d'utilité publique, mais également pour satisfaire ses clients et plus globalement tous les interlocuteurs du marché de l'énergie.

S'appuyant sur une équipe de près de 900 collaborateurs, techniciens, personnel administratif et cadres, RESA s'investit chaque jour pour améliorer la qualité de sa fourniture et adapter ses réseaux au développement de 71 communes liégeoises.





Un métier, des missions

Acheminer l'énergie jusqu'à votre domicile

Que ce soit pour ses clients, particuliers ou professionnels, RESA construit, entretient et exploite les réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité, se charge des nouveaux raccordements et de la modification de raccordements existants et résout 24h/24 les pannes et les défaillances sur les réseaux.

En 2015 RESA a enregistré 3 030 nouveaux raccordements au réseau électrique et 1 598 nouveaux raccordements au réseau de gaz.

Échanger les informations et contribuer au bon fonctionnement du marché

RESA assure le relevé et le traitement de toutes les informations relatives à l'activité de comptage, aux points de fourniture et aux données de consommation et les transmet aux fournisseurs en vue de la facturation.

RESA tient à jour le registre d'accès qui réunit les données relatives d'environ 665 000 raccordements à l'électricité et/ ou au gaz et leur garantit l'accès à ses réseaux.

Remplir ses obligations de service public et mettre son expertise au service des Liégeois

RESA conçoit, construit, entretient et alimente en énergie l'éclairage public des voiries communales.

RESA fournit de l'électricité et du gaz naturel aux consommateurs précarisés disposant du statut de « client protégé » et joue un rôle de « fournisseur social » auprès des clients qui ne trouvent pas de fournisseur commercial. A ce titre, RESA peut être amenée à installer un compteur à budget qui permet, grâce à son système de prépaiement, de mieux maîtriser son budget énergétique.

RESA sensibilise et encourage les particuliers et les collectivités locales à une utilisation plus rationnelle de l'énergie (URE). Parallèlement, RESA privilégie l'innovation technologique en œuvrant activement au développement des compteurs et réseaux intelligents.

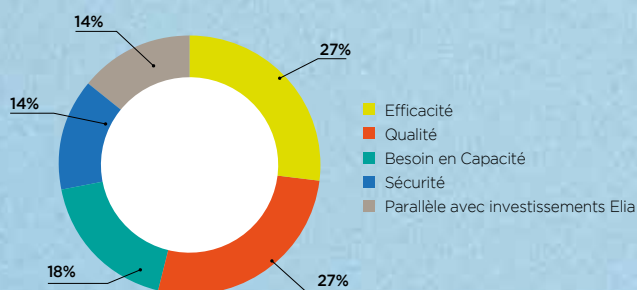
Une politique d'investissements soutenue

INVESTISSEMENTS RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

En 2015, RESA a investi près de 49 millions d'euros dans son réseau d'électricité, répartis comme suit :

RÉSEAU	Investissements bruts [kEUR]	%
BT	23.953	49,29 %
MT	24.477	50,37 %
AUTRES	166	0,34 %
TOTAL	48.596	100 %

Parmi les investissements réseaux, hors RESA Ville de Liège, un montant de près de 9,5 millions d'euros a été consacré aux adaptations du réseau. Les objectifs stratégiques poursuivis par ce portefeuille de projets se décomposent de la manière suivante :



Comme en 2014, RESA continue à mettre l'accent sur l'efficacité, tout en privilégiant l'amélioration de la qualité de son réseau. Plusieurs projets ont donc pour objectif de remplacer des éléments vétustes.

La sécurisation du réseau reste également une priorité. En effet, en plus des 14 % du montant investi en projets stratégiques, près de 600 000 euros l'ont été dans le cadre du projet de la Sous-Station « Heid de Goreux », réalisé en parallèle avec Elia, qui répond également à l'Arrêté royal du 4 décembre 2012 relatif aux prescriptions minimales de sécurité des installations électriques sur les lieux de travail.

49
MILLIONS €
INVESTIS DANS
LE RÉSEAU
ÉLECTRIQUE

33
MILLIONS €
INVESTIS DANS
LE RÉSEAU
DE GAZ NATUREL

Quelques projets d'envergure en électricité



Sous-Station « Heid de Goreux » à Aywaille

La sous-station de Heid de Goreux était visée par une mise en conformité. En concertation avec Elia, nous avons convenu de son remplacement. Ce projet consiste à installer une nouvelle sous-station, équipée d'un tableau moyenne tension blindé de dernière génération.

Le bâtiment abritant cette nouvelle infrastructure est construit par Elia, selon les anciennes règles de la convention de collaboration nous unissant. Enfin, nous profitons de cet investissement pour ajouter une nouvelle baie de télécommande centralisée afin d'assurer le secours en signaux destinés, entre autres, aux basculements des tarifications jour/nuit chez les utilisateurs.

Sous-Station « Seraing »

Le poste 70 kV Elia d'Ougrée, ainsi que la sous-station 6 kV RESA qui lui est associée, arrivent en fin de vie. La sous-station d'Ougrée est également visée par une mise en conformité. Nous avons donc convenu avec Elia d'ouvrir un nouveau poste 220 kV et une sous-station 15 kV non loin du site d'Ougrée.

Ce projet aura un double enjeu : d'une part, reprendre la clientèle actuellement alimentée par le poste de Ougrée, d'autre part, entamer la reprise des utilisateurs qui sont aujourd'hui alimentés en direct par Arcelor et prévoir l'alimentation d'une nouvelle station de pompage de l'AIDE à Jemeppe.

Enfin, cet investissement nous permet d'avancer dans l'harmonisation de nos plans de tension en évoluant vers des installations en 15 kV.

Trilogiport à Oupeye

Le développement de la zone économique du Trilogiport à Oupeye nécessite un renforcement électrique. Celui-ci s'opère par l'intermédiaire d'une nouvelle cabine divisionnaire installée à l'entrée du site, ainsi que la pose de nouveaux câbles 15 kV entre Lixhe et le Trilogiport.

Zone d'activité économique de Bierset

L'extension des activités gravitant autour de Liège Airport nous conduit à alimenter une nouvelle zone économique importante. Ce projet consiste à installer deux nouvelles cabines divisionnaires équipées d'un tableau moyenne tension blindé de dernière génération. La zone sera alimentée au départ de deux de nos postes, celui de Hollogne et celui de Fooz, de manière à garantir une redondance des sources d'électricité.

Sous-Station New Lixhe

La région de Visé se développe fortement dans le cadre du projet Trilogiport. En plus d'une augmentation de la consommation, nous constatons dans cette zone électrique une augmentation du besoin d'intégration du renouvelable. Nous avons donc renforcé nos réseaux en remplaçant la sous-station historique.

Pose de câbles moyenne tension en Basse-Meuse

Ce chantier nous permet de remplacer des câbles vétustes et de faible section, et ainsi d'avancer dans notre harmonisation des plans de tension en passant d'un réseau exploité en 10 kV vers un réseau exploité en 15 kV.

Trois projets dans la Vallée du Hoyoux à Modave

L'objectif est de résoudre les problèmes de pannes moyenne tension principalement à Modave et Marchin. Ces poses de câbles vont permettre de démonter la totalité des lignes moyenne tension dans la Vallée du Hoyoux. Dans cette première phase, RESA a posé près de 7,6 km de câbles afin de pouvoir supprimer environ 20 km de lignes moyenne tension datant des années 50 et 70. Ces projets se poursuivront jusqu'en 2018.

INVESTISSEMENTS RÉSEAU DE GAZ

En 2015, RESA a investi près de 33 millions d'euros dans son réseau de gaz, répartis comme suit :

RÉSEAU	Investissements bruts [kEUR]	%
BP	26.749	82,26 %
MP	5.553	17,08 %
AUTRES	215	0,66 %
TOTAL	32.517	100 %

Quelques projets d'envergure en GAZ

Pôle Marexhe à Herstal

Dans le cadre du grand projet de réaménagement du carrefour « Marexhe/Saint-Lambert » et de la création d'espaces publics intégrant des bâtiments mixtes logement/commerce, nous avons réalisé d'importants assainissements de canalisations, ainsi qu'une adaptation de notre réseau de distribution. Nous avons posé et renouvelé près de 1,5 km de canalisations basse pression dont l'âge atteignait 50 ans dans la majorité des cas.

Avenue des Thermes à Chaudfontaine

Dans le cadre du projet de rénovation complète de la Nationale N61 traversant l'entité de Chaudfontaine, nous avons eu l'opportunité de renouveler une portion importante de la conduite principale basse pression le long de la nationale, ainsi que le réseau basse pression d'une rue perpendiculaire.

Dans le même temps, nous avons également posé une nouvelle canalisation moyenne pression qui a pour but d'accroître la sécurisation de l'approvisionnement du client Chaudfontaine Monopole. Ce chantier a permis le renouvellement/déplacement de 0,7 km de canalisations basse pression.

Nouveau quartier à Angleur

Il s'agit d'équiper en gaz naturel un complexe comprenant 50 lots à bâtir et 7 immeubles totalisant 200 appartements. RESA finalisera ce chantier en 2016, posant près de 0,4 km de canalisations moyenne pression pour alimenter la cabine réseau de ce nouveau quartier résidentiel, et près de 2,4 km de conduites de distribution basse pression.

Rue Tramaka à Seilles

Dans le cadre du développement des zones d'activités économiques du Bureau Economique de la Province de Namur, nous avons procédé au renforcement et à l'extension de notre réseau moyenne pression. Ce développement s'est fait en deux temps, pour se finaliser en 2015. Nous avons pu alimenter en gaz naturel, dans une première phase, la zone de la Houssaie et, dans une seconde phase, la zone de l'entité de Petit-Warêt, située à l'intersection des Provinces de Liège et de Namur.

Ce chantier a consisté en la pose de près de 11,5 km de canalisations moyenne pression et l'implantation d'une cabine de répartition 15bar/5bar/20mbar et de deux cabines réseau 15bar/5bar.

Clinique CHC du MontLégia à Liège

Le nouveau complexe de la Clinique CHC du MontLégia sera opérationnel en 2017. Le gaz naturel sera l'une des principales sources d'énergie pour le chauffage de ce nouvel hôpital liégeois.

Pour satisfaire cette demande, nous avons procédé à l'extension de notre réseau moyenne pression de près de 0,6 km pour alimenter, d'une part, la cabine du client CHC, et d'autre part, la cabine qui desservira le réseau de distribution de gaz naturel de l'éco-quartier et des divers commerces installés en périphérie immédiate de l'hôpital. RESA posera également près de 0,8 km de réseau basse pression en 2016.

INVESTISSEMENTS SUPPORTS



En 2015, RESA a investi dans son informatique et ses bâtiments plus de 8 millions d'euros, répartis comme suit :

SUPPORT	Investissements bruts [kEUR]	%
FACILITY	2.586	31,1 %
IT	5.716	68,9 %
TOTAL	8.302	100 %

Quelques projets d'envergure

Migration informatique vers un système unique

Initié en 2011, le projet Héraclès a pour but la mise en place de solutions SAP pour la gestion des travaux réalisés par RESA, que ce soient des travaux de raccordement, de réparation, de maintenance préventive ou d'investissements sur le réseau ... C'est à présent chose faite, puisque 2015 a vu le passage de toutes les activités « métier » de RESA de systèmes informatiques différents (dont NRB) vers SAP.

Cette migration ouvre des perspectives nouvelles en matière d'évolution et de suivi des processus par une meilleure planification des travaux des équipes et un suivi systématique. Elle permet la centralisation de toutes les données techniques dans une base de données unique accessible à tous les départements mais également la centralisation de toutes les informations relatives aux utilisateurs de réseaux.

ATRIAS, vers davantage de synergies entre les acteurs du marché

En 2018, tous les acteurs du marché de l'énergie devraient communiquer via une nouvelle plateforme commune, une nouvelle « Clearing House » fédérale, baptisée ATRIAS. Objectif ? Agir dans un paysage énergétique changeant, impacté par la percée de la production électrique locale, par l'avènement du comptage et des réseaux intelligents et le développement du numérique.

A terme, ATRIAS mettra à disposition, au profit du marché, une plateforme informatique performante et flexible, répondant aux besoins régionaux tout en offrant un maximum de synergies pour l'ensemble des acteurs.

Création de POWALCO, la plateforme des impétrants

L'asbl POWALCO a été désignée en octobre 2015 par le Gouvernement wallon afin de gérer la plateforme d'échange d'informations destinée à l'ensemble des organismes impétrants. L'entrée en vigueur effective est fixée en décembre 2016. Cette asbl est constituée de 6 membres fondateurs : NETHYS, Ores, Aquawal, Proximus, Elia et la Wallonie.

Cette plateforme permettra de :

- identifier les différents intervenants : gestionnaires de voiries et voies d'eau, gestionnaires de câbles et de canalisations, ...
- organiser la programmation des chantiers
- solliciter une coordination et de gérer le dossier : convocation, PV, convention de désignation d'un coordinateur, ...
- gérer les autorisations : de l'introduction du dossier auprès du gestionnaire jusqu'au traitement du dossier et à la délivrance de celles-ci
- gérer les états des lieux d'entrée et de sortie, les problématiques de cautionnement ...





Le service public, notre adn !

Les directives européennes et les législations belge et wallonne imposent aux Gestionnaires de Réseaux de Distribution comme RESA de mettre en œuvre des obligations de service public. Elles recouvrent des domaines variés, dont l'éclairage public communal et l'accès à l'électricité et au gaz pour les citoyens les plus vulnérables sont les plus connues du grand public.

UN ÉCLAIRAGE PUBLIC EFFICIENT ET RESPONSABLE

Réduire la facture énergétique des communes

En reprenant l'entretien des installations d'éclairage public parmi les obligations de service public à charge des Gestionnaires de Réseaux de Distribution comme RESA, le législateur wallon vise une gestion plus systématique et plus performante de l'éclairage public communal.

L'éclairage public des 54 communes desservies par RESA en électricité est constitué de 125 000 points lumineux. Ceux-ci consomment 44 millions de kWh/an, ce qui représente une dépense de 6,7 millions d'euros. Suite à un audit détaillé, RESA est aujourd'hui en mesure de fournir à chaque commune un inventaire des luminaires énergivores, par quartier et par rue, et de proposer des solutions qui permettraient de réduire la facture énergétique de 1,13 million d'euros, soit une réduction de la facture globale de 17 %. RESA propose notamment aux communes d'agir sur le matériel en place et d'adapter la puissance des luminaires aux besoins réels en tenant compte des normes d'éclairage en vigueur, des lieux à éclairer et de leur fréquentation.

Les coûts d'entretien de l'éclairage sont par contre à charge des GRD depuis 2008. L'efficacité énergétique des installations d'éclairage public comprend 4 volets :

- le remplacement des armatures de la famille des vapeurs de mercure basse pression (tubes « fluo ») s'est achevé fin 2015. Malgré les faibles puissances de ces lampes, ce changement a permis une économie d'énergie de 55 %
- le remplacement des armatures de la famille des vapeurs de mercure haute pression pour la fin 2018 interdites à la vente par l'Union européenne car trop énergivores
- des investissements en termes de stabilisation et/ou d'écrêtage de la tension du réseau qui permettent de prolonger la vie des lampes et de réduire les coûts d'entretien pour les GRD
- l'audit énergétique quinquennal

La technologie LED

La technologie LED est désormais utilisée pour les rénovations et les nouvelles installations, en particulier dans les zonings et les lotissements. Le LED présente d'importantes avancées tant sur le plan environnemental que financier :

- diffusion d'une lumière blanche avec un meilleur rendu de couleur que la lumière jaune
- accroissement du sentiment de sécurité
- réduction de la consommation d'énergie
- augmentation de l'efficacité lumineuse
- adaptation de l'éclairage à chaque situation (dimming)
- diminution de la pollution lumineuse (modulation de la puissance et du flux lumineux)

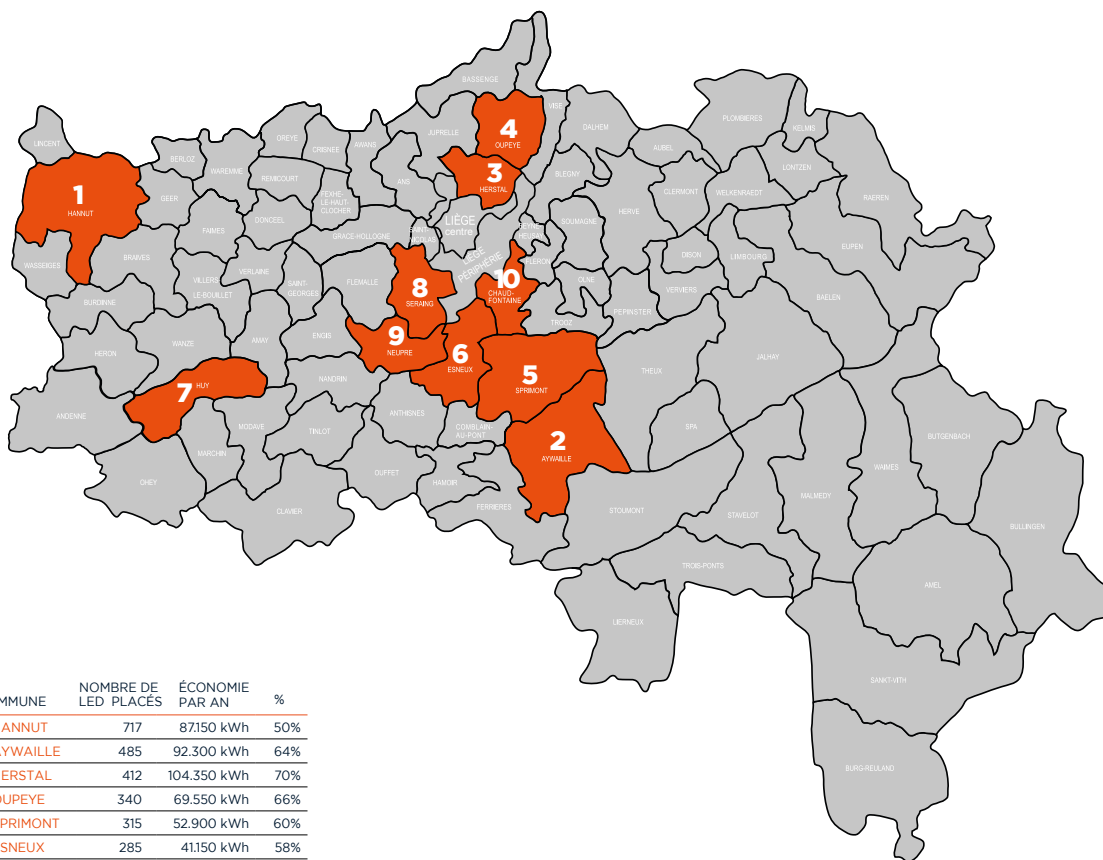
En 2015, RESA a remplacé 4 547 lampes au mercure par des luminaires LED dans une dizaine de communes.

C'est actuellement le placement d'appareils LED le plus important en Belgique.

Les premiers chantiers ont démarré à Chaudfontaine et à Hannut. A Chaudfontaine, plus de 1 000 luminaires LED ont été placés, avec un système de dimming qui permettra 37 % d'économie d'énergie supplémentaire. RESA a également planifié, pour la fin 2017, le remplacement, principalement dans quatre communes, de 1 200 armatures à vapeur de mercure haute pression par un éclairage LED dimmé.

A Angleur, sur le territoire de la Ville de Liège, RESA a créé un premier site-pilote. De nouveaux luminaires à lumière blanche et moins énergivores équipés d'un dispositif de dimming préprogrammé ont été installés. La facture d'énergie annuelle a été réduite de 52 %.

RESA, en collaboration avec la Ville de Liège, remplacera par une technologie LED tous les luminaires de haute puissance de la rive droite de la Meuse à Grivegnée, Jupille et Wandre. Celle-ci permettra à la Ville de Liège de faire plus de 75 % d'économie d'énergie dans ces quartiers.



COMMUNE	NOMBRE DE LED PLACÉS	ÉCONOMIE PAR AN	%
1 HANNUT	717	87.150 kWh	50%
2 AYWAILLE	485	92.300 kWh	64%
3 HERSTAL	412	104.350 kWh	70%
4 OUPEYE	340	69.550 kWh	66%
5 SPRIMONT	315	52.900 kWh	60%
6 ESNEUX	285	41.150 kWh	58%
7 HUY	257	40.600 kWh	60%
8 SERAING	234	67.150 kWh	73%
9 NEUPRÉ	188	24.550 kWh	55%
10 CHAUDFONTAINE	1012	143.450 kWh	56%

■ COMMUNES ÉQUIPÉES EN LED EN 2015, EN REMPLACEMENT DES LUMINAIRES FLUOS



L'ACCÈS À L'ÉNERGIE POUR TOUS

L'encadrement de la clientèle protégée socialement

Sensibilisée par ses métiers aux problèmes de précarité énergétique, RESA porte une attention particulière aux personnes les plus démunies et favorise leur accès à l'énergie en assumant son rôle de fournisseur auprès des personnes en difficulté. Le Gouvernement wallon définit les clients résidentiels qui bénéficient du statut de « clients protégés » et leur garantit un tarif social plus bas que n'importe quelle offre commerciale. A ce titre, RESA remplit une mission de fournisseur.

Au 31 décembre 2015, le nombre de clients protégés en gaz s'élevait à 7 975 et à 7 977 pour l'électricité. RESA a rempli également sa mission de fournisseur sous « X » des clients non protégés dont le contrat de fourniture a été résilié ou suspendu par tous les autres fournisseurs.

LE PLACEMENT DES COMPTEURS À BUDGET

RESA a pour mission de placer un compteur à budget chez les personnes en difficulté financière. Fonctionnant comme un compteur classique, un compteur à budget dispose d'une fonction de prépaiement. Parallèlement, les Gestionnaires de Réseaux de Distribution ont l'obligation de mettre à la disposition de leur clientèle un système de rechargement pour ce type de compteur. Le régulateur prévoit au minimum un point de rechargement par commune, accessible pendant les heures ouvrables.

Depuis 2013, les rechargements des compteurs à budget s'effectuent au moyen de terminaux bancaires, disponibles dans les bureaux d'accueil des Gestionnaires de Réseaux de Distribution, dans certains CPAS et chez de nombreux commerçants.

En 2015, RESA recensait 16 818 compteurs à budget actifs en électricité et 10 252 compteurs à budget actifs en gaz.



Demain, des réseaux de plus en plus intelligents

INNOVATION ET SMART GRIDS

Les mutations observées sur les réseaux d'énergie sont majeures : il s'agit de gérer des réseaux de plus en plus complexes qui nécessitent d'acquies davantage de données sur leurs états (flux, profils de tension, état des ouvrages) puis de les traiter rapidement avec pertinence. Pour faire face à la multiplication des usages, les réseaux doivent s'adapter aux nouvelles technologies.

C'est dans cette optique que RESA a poursuivi, en 2015, ses études et développements de projets en relation avec les réseaux de distribution d'électricité dits « intelligents » de manière à optimiser la production, la distribution, la consommation dans le but de perfectionner l'ensemble des mailles du réseau électrique. L'objectif final est de récolter et gérer toutes ces données mais aussi de contrôler les réseaux dans leur ensemble au travers d'un système intégré.





FLEXIBILITÉ TECHNIQUE

Le projet pilote du parc éolien de Villers-le-Bouillet, réalisé en partenariat avec EDF Luminus et Elia, s'inscrit dans cette démarche. L'objectif ? Tester la gestion de la « flexibilité technique », à savoir le calcul en temps réel de la production (voire de la prévision) en regard de la capacité d'injection d'énergie sur le réseau, propriété de RESA. Ce test grandeur nature vise la coupure éventuelle, dans certains cas extrêmes, de la production du parc éolien durant quelques heures par an tout en lui permettant de fonctionner le reste du temps.

ULg, PARTENAIRE-CLÉ DE LA RECHERCHE



2015 a vu également le lancement d'une chaire universitaire, dont les travaux vont s'étaler sur 5 ans. Née de collaboration entre NETHYS et l'Université de Liège (ULg), celle-ci a pour objectif la création d'un pôle de compétences dans le domaine des « Smart microgrids » ou microréseaux intelligents.

Les microgrids sont des réseaux électriques de petite taille, conçus pour fournir un approvisionnement électrique fiable et de meilleure qualité à un petit nombre de consommateurs. Ils agrègent de multiples installations de production locales et diffuses, des installations de consommation, des installations de stockage, des outils de supervision et de gestion de la demande. Le concept est en train de s'élargir aux réseaux de chaleur et de gaz.

Les défis scientifiques et techniques associés au développement des microgrids sont nombreux, entre autres :

- La conception de microréseaux permettant d'offrir la meilleure garantie de rentabilité et de fiabilité.
- L'intégration technique des microréseaux au sein des réseaux interconnectés de distribution et de transport de l'électricité.
- La mise au point de méthodes d'exploitation optimale des microréseaux, combinant leur gestion interne et leur valorisation économique au sein du système énergétique global.
- L'expérimentation des méthodes développées au sein des points précédents sur des microréseaux test (en cours de définition actuellement).



SMART-METERING, DES COMPTEURS QUI COMMUNIQUENT

Dans le cadre de ses efforts pour une plus grande efficacité énergétique, l'Alliance européenne pour l'utilisation de compteurs intelligents a lancé un projet européen d'énergie intelligente qui regroupe et diffuse des informations visant à améliorer l'efficacité énergétique par le biais de compteurs intelligents. L'objectif poursuivi par la Belgique est d'évaluer cette nouvelle technologie et d'en mesurer les impacts.

En 2015, un ensemble de compteurs intelligents connectés au réseau câblé a été déployé pour évaluer et mettre en place tous les outils opérationnels, finaliser les prototypes, tester les différentes configurations sur le réseau et les outils informatiques de gestion, mettre au point les procédures et les formations nécessaires à un déploiement plus conséquent. Ce test est mis en place en collaboration avec le câblo-opérateur VOO.

En parallèle, des solutions alternatives au câble sont à l'examen dans les zones non modernisées.

A terme, ce compteur classique muni de nouvelles fonctionnalités permettra :

- Le traitement automatique, le transfert, la gestion et l'utilisation de données de mesures.
- La gestion automatique des compteurs.
- La livraison d'informations sur la consommation d'énergie des différents consommateurs.
- La prise en charge de services qui améliorent l'efficacité énergétique de la consommation d'énergie (génération, transmission, distribution et en particulier usage final).

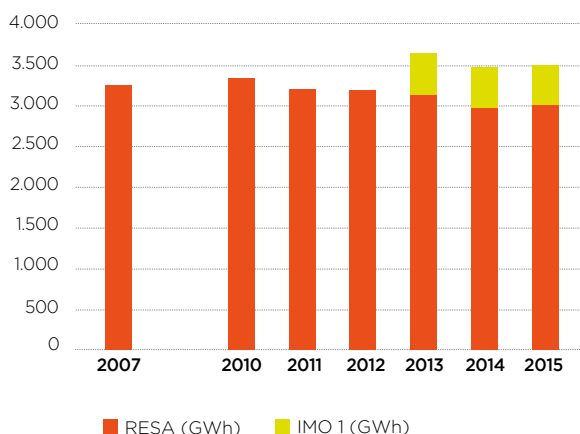
Chiffres électricité 2015

ÉNERGIE APPELÉE EN 2015

En 2015, l'énergie appelée pour l'ensemble des réseaux RESA est de 3 634 634 916 kWh, dont 3 162 866 462 kWh sur le territoire hors Centre-Ville de Liège et 471 768 454 kWh sur le Centre-Ville de Liège.

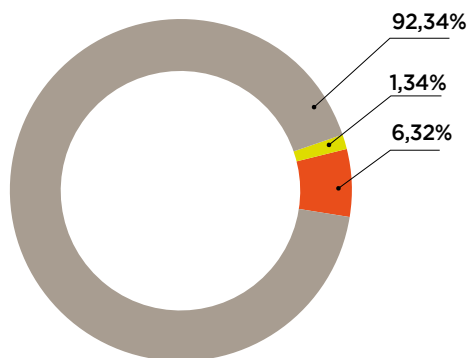
En 2015, nous constatons sur le territoire de RESA une augmentation de 1 % sur le volume prélevé par rapport à 2014, tous clients confondus.

L'évolution de l'énergie appelée au cours des neuf dernières années pour l'ensemble de la clientèle RESA apparaît comme suit :



PROVENANCE DE L'ÉNERGIE CONSOMMÉE EN 2015

L'énergie totale annuelle qui est de 3 634 634 916 kWh provient de :

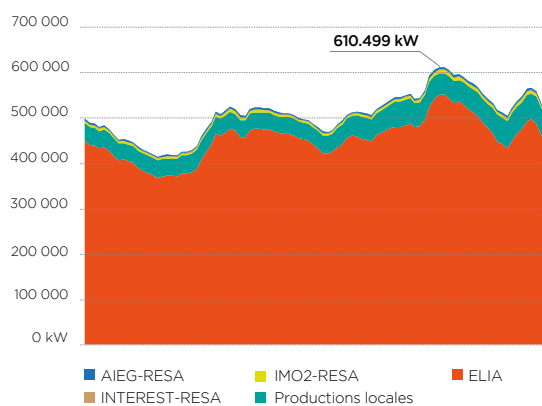


■ ELIA ■ Échanges GRD ■ Productions locales



PUISSANCE QUART-HORAIRE HORS CENTRE-VILLE DE LIÈGE

Jeudi 5 février 2015 :



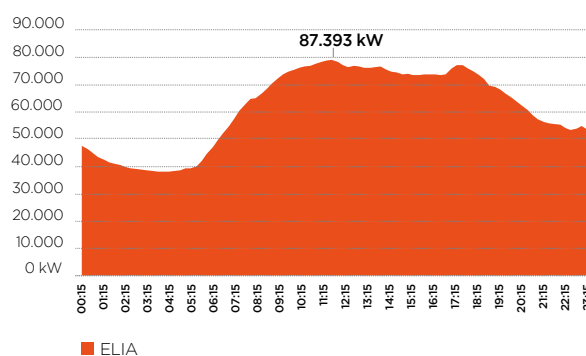
L'énergie totale ayant transité sur notre réseau en 2015 est de 3 712 975 323 kWh.

Sur le territoire hors Centre-Ville de Liège, la puissance maximale quart-horaire de l'année se situe le jeudi 5 février 2015.

A cette date, le maximum de la puissance prélevée à 18h45' sur notre réseau a été de 610 499 kW. La puissance maximale de 2015 a été atteinte durant la période d'heure pleine.

PUISSANCE QUART-HORAIRE SUR LE CENTRE-VILLE DE LIÈGE

Jeudi 22 janvier 2015 :



Sur le territoire du Centre-Ville de Liège, la puissance maximale quart-horaire de l'année se situe le jeudi 22 janvier 2015. A cette date, le maximum de la puissance prélevée à 11h45' sur notre réseau a été de 87 393 kW. La puissance maximale de 2015 a été atteinte durant la période d'heure pleine.

ÉNERGIE TOTALE CONSOMMÉE

La répartition des énergies consommées, pour l'ensemble des réseaux RESA, se présente respectivement comme indiqué dans le tableau ci-après :

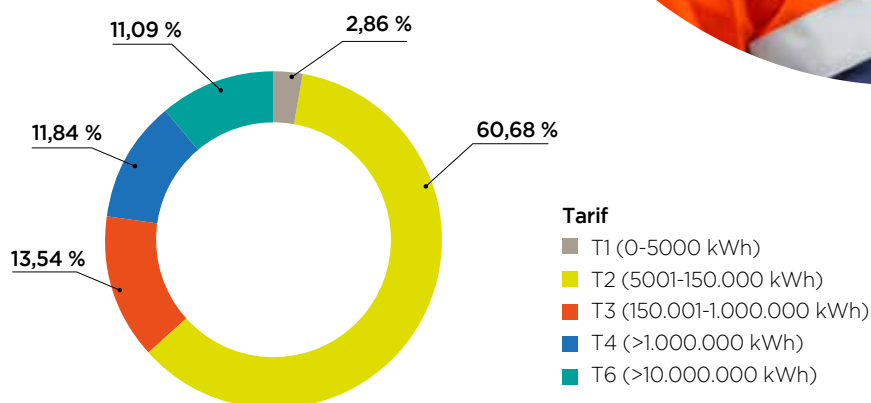
SECTEUR	2015	
	ÉNERGIE (kWh)	RÉPARTITION (%)
Énergies consommées (kWh)		
BASSE TENSION		
Usages résidentiels et non résidentiels	1.788.033.577	97,48
Éclairage public	46.193.867	2,52
Total	1.834.227.443	53,41
MOYENNE TENSION		
Services	574.663.741	35,91
Industrie	1.025.542.467	64,09
Total	1.600.206.207	46,59
TOTAL GÉNÉRAL	3.434.433.650	100,00

La périodicité annuelle des facturations Basse Tension répartie sur toute l'année en dix districts a pour conséquence que la globalisation de ces énergies ne représente pas l'exercice civil, mais plutôt une année mobile qui débiterait au milieu de l'année précédente.

Chiffres gaz 2015



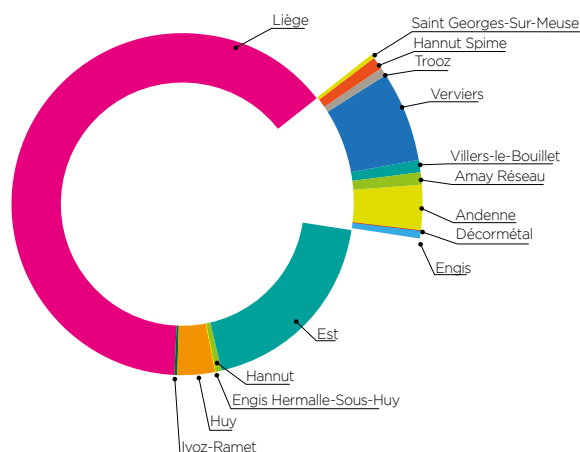
RÉPARTITION DES VENTES
PAR TARIF – VOLUMES



ÉNERGIE APPELÉE SUR LE RÉSEAU RESA

Le réseau de RESA étant divisé en 15 SRA (Station de Réception Agrégée), voici la répartition de l'énergie appelée sur le réseau.

Nom du SRA	Énergie appelée en 2015 [kWh]
RESA Amay Réseau	60.089.279
RESA Andenne	156.532.848
RESA Décormétal	408.558
RESA Engis	29.225.969
RESA Est	1.038.076.773
RESA Hannut	26.386.361
RESA Engis Hermalle-sous-Huy	2.601.971
RESA Huy	196.799.519
RESA Ivoz-Ramet	17.310.507
RESA Liège	3.486.032.047
RESA Saint-Georges-sur-Meuse	8.808.726
RESA Hannut Spime	58.035.704
RESA Trooz	22.913.593
RESA Verviers	339.439.517
RESA Villers-le-Bouillet	34.177.785

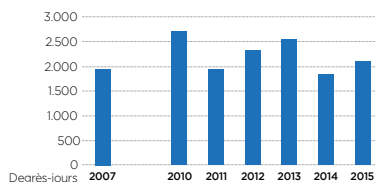
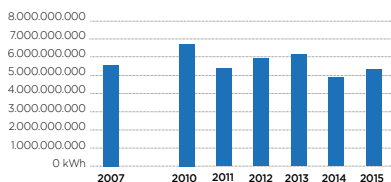




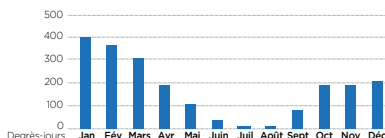
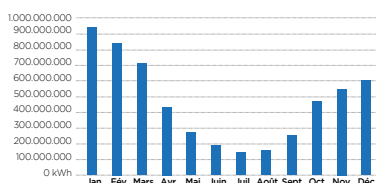
ÉNERGIE APPELÉE

En 2015, l'énergie appelée pour l'ensemble des réseaux de RESA est de 5 476 839 155 kWh, soit une augmentation de 10,78 % tous clients confondus par rapport à 2014. Cette augmentation peut être expliquée par la somme des degrés-jours en augmentation de 15,54 %. En effet, l'année de 2015 a été plus froide que l'année 2014 (1 828 degrés-jours en 2014 pour 2 112 en 2015).

Le graphique «degré-jour» donne une image de la température et donc du profil moyen des besoins en chauffage d'une habitation. En ce qui concerne le gaz, l'énergie annuelle ou mensuelle y est fortement liée.



Ci-dessous, l'énergie appelée par mois en 2015 avec la somme des degrés-jours correspondants. La période la plus froide de l'année se trouve en janvier, février et mars.

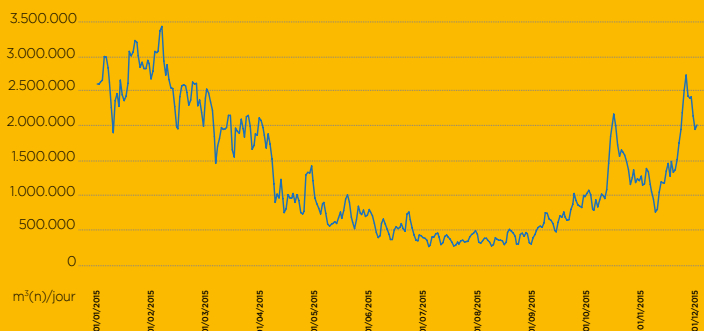


VOLUME HORAIRES

Ci-dessous, les volumes horaires injectés dans le réseau en 2015 (en m³(n)).

En 2015, le jour le plus froid est le 23 janvier (-1 degré Celsius ce qui équivaut à 17,5 degrés-jours puisque c'est le nombre de degrés en dessous de 16,5 degrés de moyenne sur une journée mesurée à Uccle) avec une consommation sur la journée de 3 199 878,45 m³(n) dont une pointe horaire à 7h00 de 162 462 m³(n).

La pointe horaire de l'année 2015, quant à elle, se trouve le 6 février (-0,7 degrés Celsius ce qui équivaut à 17,2 degrés-jours) à 7h00 et est de 176 627,89 m³(n), pour une consommation sur la journée de 3 420 008 m³(n).





5 COMPTES ANNUELS 2015





5.1.

BILAN APRÈS RÉPARTITION AU 31 DÉCEMBRE 2015 (en euros)

ACTIF	Codes	Exercice 2015	Exercice 2014
ACTIFS IMMOBILISÉS	20/28	1.282.341.100,74	676.664.945,99
Frais d'établissement	20		
Immobilisations incorporelles	21	20.144.678,33	12.656.741,78
Immobilisations corporelles	22/27	1.262.104.765,86	663.950.113,69
Terrains et constructions	22	44.499.790,02	31.774.520,78
Installations, machines et outillage	23	1.157.074.800,51	602.902.416,12
Mobilier et matériel roulant	24	7.800.082,99	2.906.926,30
Location-financement et droits similaires	25	1.504.079,19	
Autres immobilisations corporelles	26		
Immobilisations en cours et acomptes versés	27	51.226.013,15	26.366.250,49
Immobilisations financières	28	91.656,55	58.090,52
Entreprises liées	280/1		
Participations	280		
Créances	281		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3	87.837,50	54.271,47
Participations	282	87.837,50	54.271,47
Créances	283		
Autres immobilisations financières	284/8	3.819,05	3.819,05
Actions et parts	284	3.819,05	3.819,05
Créances et cautionnements en numéraire	285/8		
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	134.415.017,18	111.820.086,84
Créances à plus d'un an	29		
Créances commerciales	290		
Autres créances	291		
Stocks et commandes en cours d'exécution	3	13.510.782,68	7.069.052,31
Stocks	30/36	13.275.393,57	6.913.055,27
Approvisionnements	30/31	13.125.088,50	6.762.750,20
En-cours de fabrication	32	150.305,07	150.305,07
Produits finis	33		
Marchandises	34		
Immeubles destinés à la vente	35		
Acomptes versés	36		
Commandes en cours d'exécution	37	235.389,11	155.997,04
Créances à un an au plus	40/41	106.904.348,22	97.986.512,10
Créances commerciales	40	74.091.814,28	42.291.697,86
Autres créances	41	32.812.533,94	55.694.814,24
Placements de trésorerie	50/53		
Actions propres	50		
Autres placements	51/53		
Valeurs disponibles	54/58	124.726,23	
Comptes de régularisation	490/1	13.875.160,05	6.764.522,43
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	1.416.756.117,92	788.485.032,83

PASSIF	Codes	Exercice 2015	Exercice 2014
CAPITAUX PROPRES	10/15	913.166.495,40	486.974.721,51
Capital	10	907.880.492,30	485.208.712,12
Capital souscrit	100	907.880.492,30	485.208.712,12
Capital non appelé	101		
Primes d'émission	11		
Plus-values de réévaluation	12		
Réserves	13	3.547.344,56	1.003.020,83
Réserve légale	130	3.547.344,56	1.003.020,83
Réserves indisponibles	131		
Pour actions propres	1310		
Autres	1311		
Réserves immunisées	132		
Réserves disponibles	133		
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+) / (-)	14		57.395,83
Subsides en capital	15	1.738.658,54	705.592,73
Avance aux associés sur répartition de l'actif net	19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	16	7.936.291,76	7.290.419,99
Provisions pour risques et charges	160/5	7.936.291,76	7.290.419,99
Pensions et obligations similaires	160		
Charges fiscales	161		
Grosses réparations et gros entretien	162	17.541,29	
Autres risques et charges	163/5	7.918.750,47	7.290.419,99
Impôts différés	168		
DETTES	17/49	495.653.330,76	294.219.891,33
Dettes à plus d'un an	17	229.615.014,65	83.750.852,48
Dettes financières	170/4	75.831.612,81	83.750.852,48
Emprunts subordonnés	170		
Emprunts obligataires non subordonnés	171	15.000.000,00	15.000.000,00
Dettes de location-financement et assimilées	172	164.389,83	
Établissements de crédit	173	60.667.222,98	68.750.852,48
Autres emprunts	174		
Dettes commerciales	175		
Fournisseurs	1750		
Effets à payer	1751		
Acomptes reçus sur commandes	176		
Autres dettes	178/9	153.783.401,84	
Dettes à un an au plus	42/48	233.350.435,53	192.426.485,49
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	8.147.362,38	8.240.728,83
Dettes financières	43	40.996.555,08	332.406,91
Établissements de crédit	430/8		332.406,91
Autres emprunts	439	40.996.555,08	
Dettes commerciales	44	80.466.203,54	119.676.466,52
Fournisseurs	440/4	80.466.203,54	119.676.466,52
Effets à payer	441		
Acomptes reçus sur commandes	46	16.319.343,83	17.909.693,91
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	24.581.051,54	5.320.637,92
Impôts	450/3	24.581.051,54	5.320.637,92
Rémunérations et charges sociales	454/9		
Autres dettes	47/48	62.839.919,16	40.946.551,40
Comptes de régularisation	492/3	32.687.880,58	18.042.553,36
TOTAL DU PASSIF	10/49	1.416.756.117,92	788.485.032,83

5.2.

COMPTE DE RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2015 (en euros)

	Codes	Exercice 2015	Exercice 2014
Ventes et prestations	70/74	349.929.159,74	198.146.205,65
Chiffre d'affaires	70	271.741.370,34	159.245.776,29
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution : augmentation (réduction) (+)/(-)	71	79.392,07	17.742,07
Production immobilisée	72	68.065.594,21	32.586.425,76
Autres produits d'exploitation	74	10.042.803,12	6.296.261,53
Coût des ventes et des prestations	60/64	269.349.024,00	167.239.593,24
Approvisionnements et marchandises	60	38.661.133,89	30.411.045,06
Achats	600/8	36.406.656,20	30.868.790,96
Stocks : réduction (augmentation)(+)/(-)	609	2.254.477,69	- 457.745,90
Services et biens divers	61	167.677.254,61	99.514.524,44
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	40.197.541,20	26.082.764,55
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises) (+)/(-)	631/4	2.041.732,47	583.448,26
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	635/7	-59.393,14	-28.452,44
Autres charges d'exploitation	640/8	20.830.754,97	10.676.263,37
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)	9901	80.580.135,74	30.906.612,41
Produits financiers	75	507.740,48	23.515,80
Produits des immobilisations financières	750		
Produits des actifs circulants	751	143,62	1.935,49
Autres produits financiers	752/9	507.596,86	21.580,31
Charges financières	65	9.198.609,95	4.823.629,99
Charges des dettes	650	6.997.701,89	3.692.056,46
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations (reprises)(+)/(-)	651		
Autres charges financières	652/9	2.200.908,06	1.131.573,53
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts(+)/(-)	9902	71.889.266,27	26.106.498,22

	Codes	Exercice 2015	Exercice 2014
Produits exceptionnels	76	361.067,73	60.960,93
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763	114.718,61	41.431,63
Autres produits exceptionnels	764/9	246.349,12	19.529,30
Charges exceptionnelles	66	2.471.092,06	957.378,47
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels - Dotations (utilisations)(+)/(-)	662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663	2.471.092,06	957.378,47
Autres charges exceptionnelles	664/8		
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-)	669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+) / (-)	9903	69.779.241,94	25.210.080,68
Prélèvements sur les impôts différés	780		
Transfert aux impôts différés	680		
Impôts sur le résultat(+) / (-)	67/77	18.892.767,42	5.149.664,02
Impôts	670/3	18.892.767,42	5.149.664,02
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+) / (-)	9904	50.886.474,52	20.060.416,66
Prélèvements sur les réserves immunisées	789		
Transfert aux réserves immunisées	689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+) / (-)	9905	50.886.474,52	20.060.416,66

5.3.

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice 2015	Exercice 2014
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	50.943.870,35	20.060.416,66
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	50.886.474,52	20.060.416,66
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P	57.395,83	
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792		
Affectations aux capitaux propres	691/2	2.544.323,73	1.003.020,83
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920	2.544.323,73	1.003.020,83
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)	(14)		57.395,83
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/6	48.399.546,62	19.000.000,00
Rémunération du capital	694	48.399.546,62	19.000.000,00
Administrateurs ou gérants	695		
Autres allocataires	696		

5.4

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS (en euro)

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT	Codes	Exercice 2015	Exercice 2014
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P		64.270,29
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021		
Cessions et désaffectations	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8041		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	64.270,29	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P		44.792,52
Mutations de l'exercice			
Actées	8071	12.854,06	
Reprises	8081		
Acquises de tiers	8091		
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	8101		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8111		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	57.646,58	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	210	6.623,71	

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES	Codes	Exercice 2015	Exercice 2014
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P		21.798.352,04
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	13.882.365,48	
Cessions et désaffectations	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8042	5.080.382,52	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	40.761.100,04	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P		17.757.578,64
Mutations de l'exercice			
Actées	8072	660.513,86	
Reprises	8082		
Acquises de tiers	8092	8.549.010,55	
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	8102		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	26.967.103,05	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	13.793.996,99	

GOODWILL	Codes	Exercice 2015	Exercice 2014
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053P		6.608.846,58
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8023		
Cessions et désaffectations	8033		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8043		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053	6.608.846,58	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123P		1.300.100,96
Mutations de l'exercice			
Actées	8073	650.050,48	
Reprises	8083		
Acquises de tiers	8093		
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	8103		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8113		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123	1.950.151,44	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	212	4.658.695,14	

ACOMPTES VERSÉS	Codes	Exercice 2015	Exercice 2014
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8054P		3.287.744,99
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8024	3.478.000,02	
Cessions et désaffectations	8034		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8044	-5.080.382,52	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8054	1.685.362,49	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8124P		
Mutations de l'exercice			
Actées	8074		
Reprises	8084		
Acquises de tiers	8094		
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	8104		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8114		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8124		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	213	1.685.362,49	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	Codes	Exercice 2015	Exercice 2014
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P		53.327.338,01
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	23.186.346,88	
Cessions et désaffectations	8171	380,18	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8181	16.412,79	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	76.529.717,50	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P		6.155.274,21
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221	803.005,26	
Annulées	8231	2,60	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	6.958.276,87	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P		27.708.091,44
Mutations de l'exercice			
Actées	8271	1.954.783,12	
Reprises	8281		
Acquises de tiers	8291	9.325.329,79	
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	38.988.204,35	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	44.499.790,02	

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE	Codes	Exercice 2015	Exercice 2014
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P		923.599.957,02
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	540.123.345,21	
Cessions et désaffectations	8172	5.477.104,63	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8182	23.986.377,36	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	1.482.232.574,96	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P		282.278.832,80
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222	218.812.778,89	
Annulées	8232	1.001.403,68	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252	500.090.208,01	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P		602.976.373,70
Mutations de l'exercice			
Actées	8272	35.301.007,14	
Reprises	8282		
Acquises de tiers	8292	190.981.708,70	
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	8302	4.011.107,08	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	825.247.982,46	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	1.157.074.800,51	

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT	Codes	Exercice 2015	Exercice 2014
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P		22.960.413,55
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	10.202.125,01	
Cessions et désaffectations	8173	2.529.848,33	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8183	1.603.940,59	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	32.236.630,82	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P		661.436,12
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223	24.710,36	
Annulées	8233	61.558,82	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253	624.587,66	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P		20.714.923,37
Mutations de l'exercice			
Actées	8273	1.560.483,35	
Reprises	8283		
Acquises de tiers	8293	5.349.775,33	
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	8303	2.564.046,56	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	25.061.135,49	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	7.800.082,99	

LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES	Codes	Exercice 2015	Exercice 2014
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194P		
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164	1.907.792,70	
Cessions et désaffectations	8174		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8184		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194	1.907.792,70	
Plus-values au terme de l'exercice	8254P		
Mutations de l'exercice			
Actées	8214		
Acquises de tiers	8224		
Annulées	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8244		
Plus-values au terme de l'exercice	8254		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324P		
Mutations de l'exercice			
Actées	8274	57.849,19	
Reprises	8284		
Acquises de tiers	8294	345.864,32	
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	8304		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8314		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324	403.713,51	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(25)	1.504.079,19	
DONT			
Terrains et constructions	250	1.504.079,19	
Installations, machines et outillage	251		
Mobilier et matériel roulant	252		

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTE VERSÉS	Codes	Exercice 2015	Exercice 2014
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P		26.366.250,49
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	50.466.493,40	
Cessions et désaffectations	8176		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8186	-25.606.730,74	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	51.226.013,15	
Plus-values au terme de l'exercice	8256P		
Mutations de l'exercice			
Actées	8216		
Acquises de tiers	8226		
Annulées	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8246		
Plus-values au terme de l'exercice	8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P		
Mutations de l'exercice			
Actées	8276		
Reprises	8286		
Acquises de tiers	8296		
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	8306		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8316		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(27)	51.226.013,15	

**ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION -
PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS**

	Codes	Exercice 2015	Exercice 2014
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P		68.940,56
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362	47.769,08	
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	116.709,64	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P		
Mutations de l'exercice			
Actées	8412	1,25	
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452	1,25	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P		
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P		14.669,09
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8542	14.204,30	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552	28.873,39	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(282)	87.837,50	

AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS	Codes	Exercice 2015	Exercice 2014
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P		3.819,05
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	3.819,05	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P		
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P		
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P		
Mutations de l'exercice (+) / (-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	3.819,05	

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

Dénomination, adresse complète du siège et pour les entreprises de droit belge, mention du numéro d'entreprise	DROITS SOCIAUX DÉTENUS			DONNÉES EXTRAITES DES DERNIERS COMPTES ANNUELS DISPONIBLES			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au :	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%				
ATRIAS SCRL Galerie Ravenstein 4 , boîte 2 B - 1000 Bruxelles 1 0836.258.873 Part sociale	58	15,59	0,00	31/12/2014	EUR	18.600	0
INTER-REGIES SCRL Rue Royale 55, boîte 10, B - 1000 Bruxelles 1 0207.622.758 Part sociale	4591	26,07	0,00	31/12/2014	EUR	1.115.270	11.487

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

COMPTES DE RÉGULARISATION	Codes	Exercice 2015	Exercice 2014
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.			
Charges à reporter		4.305.418,10	
Produits acquis		9.569.741,95	

ÉTAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ÉTAT DU CAPITAL	Codes	Exercice 2015	Exercice 2014
Capital social			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P		485.208.712,12
Capital souscrit au terme de l'exercice	(100)	907.880.492,30	
		Montants	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
Apports		422.671.780,18	4.211.390
Représentation du capital			
Catégories d'actions			
Actions nominatives		907.880.492,30	9.063.477
Actions nominatives	8702		9.063.477
Actions au porteur et/ou dématérialisées	8703		

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

	Exercice 2015
Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important	
Provisions pour autres risques et charges	7.918.750,47

ÉTAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice 2015
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	8.147.362,38
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	63.733,63
Établissements de crédit	8841	8.083.628,75
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
TOTAL DES DETTES À PLUS D'UN AN ÉCHÉANT DANS L'ANNÉE	(42)	8.147.362,38
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	45.227.762,97
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	15.000.000,00
Dettes de location-financement et assimilées	8832	164.389,83
Établissements de crédit	8842	30.063.373,14
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
TOTAL DES DETTES AYANT PLUS D'UN AN MAIS 5 ANS AU PLUS À COURIR	8912	45.227.762,97
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	30.603.849,84
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Établissements de crédit	8843	30.603.849,84
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	153.783.401,84
TOTAL DES DETTES AYANT PLUS DE 5 ANS À COURIR	8913	184.387.251,68

DETTES GARANTIES (Comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)	Codes	Exercice 2015
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	42.927.925,82
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Établissements de crédit	8961	42.927.925,82
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
TOTAL DES DETTES GARANTIES PAR LES POUVOIRS PUBLICS BELGES	9061	42.927.925,82

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubrique 450/3 du passif)		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	541.854,20
Dettes fiscales estimées	450	24.039.197,34
Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important		
Charges à imputer		8.443.565,03
Produits à reporter		21.804.744,79
Autres charges à imputer		841.054,73
Autres produits à reporter		1.598.516,03

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice 2015	Exercice 2014
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Chiffre d'affaires		271.741.370,34	238.057.394,68
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740	126.606,23	178.655,99
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise à introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086		
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087		
Nombre effectif d'heures prestées	9088		
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620		
Cotisations patronales d'assurances sociales	621		
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623		
Pensions de retraite et de survie	624		
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
actées	9110		
reprises	9111		
Sur créances commerciales			
actées	9112	3.892.637,36	808.150,76
reprises	9113	1.850.904,89	224.702,50
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116	59.393,14	28.452,44
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	440.807,98	4.654,37
Autres	641/8	20.389.946,99	10.671.609,00
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour l'entreprise	617		

RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS

	Codes	Exercice 2015	Exercice 2014
RÉSULTATS FINANCIERS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125	36.447,63	14.842,37
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Autres produits financiers		471.149,23	
Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement	6501		
Intérêts intercalaires portés à l'actif	6503		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Autres charges financières		2.200.908,06	1.131.573,53

RÉSULTATS EXCEPTIONNELS

Ventilation des autres produits exceptionnels			
Récupération créances irrécouvrables historiques		246.349,12	
Ventilation des autres charges exceptionnelles			

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	Codes	Exercice 2015
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	18.892.767,42
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	18.892.767,42
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	
Suppléments d'impôts estimés	9137	
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
Déduction pour capital à risque		-14.814.242,81

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS	Codes	Exercice 2015	Exercice 2014
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
A l'entreprise (déductibles)	9145	66.955.221,20	30.563.077,71
Par l'entreprise	9146	93.003.841,17	14.981.975,04
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147		
Précompte mobilier	9148	0,98	

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES
AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

ENTREPRISES LIÉES	Codes	Exercice 2015	Exercice 2014
Immobilisations financières	(280/1)		
Participations	(280)		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances sur les entreprises liées	9291	22.994.401,56	43.117.775,66
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	22.994.401,56	43.117.775,66
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	210.066.138,09	90.630.832,49
A plus d'un an	9361	153.783.401,84	
A un an au plus	9371	56.282.736,25	90.630.832,49
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461	3.813.220,27	134.707,58
Autres charges financières	9471	2.173.890,76	
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	(282/3)	87.837,50	54.271,47
Participations	(282)	87.837,50	54.271,47
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352	81.690,80	24.963,74
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372	81.690,80	24.963,74

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC :

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)	Codes	Exercice 2015
Émoluments du (des) commissaire(s)	9505	25.000,00
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	31.000,00
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95063	
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95083	

Mentions en application de l'Article 133, paragraphe 6, du Code des sociétés.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

ESTIMATION DE LA JUSTE VALEUR DE CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR DANS LES COMPTES, AVEC INDICATIONS SUR LA NATURE ET LE VOLUME DES INSTRUMENTS	Exercice 2015
IRS (valeur nominale de l'emprunt 26.149.339,56 € =SRD)	-1.215.799,61

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

PUBLIFIN
Rue Louvrex 95
4000 Liège 1, Belgique
0204.245.277

L'entreprise-mère établit et publie des comptes consolidés pour l'ensemble le plus grand.

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

5.5.

RÈGLES D'ÉVALUATION

PRÉAMBULE

RESA a bénéficié, avec effet comptable au 1er janvier 2014, d'un apport de branche d'activité « électricité » et, avec effet comptable au 1er janvier 2015, d'un apport de branche « gaz » par l'intercommunale Publifin. Ces apports ont été réalisés en continuité comptable, les règles d'évaluation précédemment applicables aux éléments d'actif et de passif au sein de la SCIRL Publifin continuent à s'appliquer. Lesdites règles d'évaluation ont été intégrées comme suit :

ACTIF

1. Frais d'établissement

Ils sont constitués de frais de changement de tension et de formation du personnel. Ceux-ci, valorisés au coût direct de revient, sont intégralement amortis l'année d'acquisition.

2. Immobilisations incorporelles

Elles comprennent :

- les logiciels bureautiques et les autres logiciels, valorisés au prix d'acquisition et amortis linéairement sur 5 ans ;
- les frais d'études et de recherche, valorisés aux coûts directs de revient et amortis linéairement sur 5 ans ;
- les goodwill résultant des fusions par absorption auraient dû être, en principe, en tout ou partie, alloués aux différents éléments d'actifs acquis à l'occasion de la fusion. Ils sont principalement relatifs à la clientèle et au réseau de l'entité absorbée. Ils sont amortis linéairement sur 10 années prorata temporis la première année, ce qui correspond à la durée d'amortissement usuellement observée au niveau du secteur d'activité concerné.

3. Immobilisations corporelles

a. Généralités

Depuis le 01.01.2007, l'ensemble de la clientèle du Gestionnaire de Réseaux de Distribution d'Electricité et Gaz ou GRD est libéralisé. Dans ce contexte, la CREG (Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz) a édicté, depuis 2001, un ensemble de règles en matière d'évaluation, de taux d'amortissement et de valeurs résiduelles des immobilisations corporelles pour lesquelles elle dispose d'une compétence légale. Les règles d'évaluation ont été adaptées en conséquence depuis l'exercice 2007.

Depuis 2014, la compétence tarifaire a été transférée au régulateur régional wallon, la Commission Wallonne Pour l'Energie (CWaPE).

b. Valorisation

Les immobilisations corporelles sont valorisées à la valeur comptable réévaluée nette, (éventuellement limitée à des valeurs résiduelles prédéfinies pour les actifs, relevant de la compétence du régulateur, acquis antérieurement à 2002), c'est-à-dire la valeur d'acquisition ou le coût direct de revient augmenté de la plus-value, de frais généraux à hauteur d'un pourcentage de la valeur d'acquisition (16,5% jusqu'en 2007, 32,15 % de 2008 à 2012 pour les immobilisations corporelles « électricité » et 16,5% jusqu'en 2012 pour la branche d'activité « gaz » et ensuite d'un pourcentage déterminé annuellement en fonction de l'exercice à partir de 2013 pour les deux branches d'activité) et diminué des interventions de tiers et des amortissements actés.

c. Réévaluation

Les immobilisations corporelles peuvent être réévaluées conformément à l'Article 57 de l'Arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

d. Amortissements ordinaires

Les immobilisations corporelles font systématiquement l'objet d'amortissements conformément aux Articles 45 à 49 de l'Arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés. Les amortissements sont pratiqués en méthode linéaire aux taux suivants, prorata temporis :

Branche d'activité « électricité »

- 3 % sur les constructions et sur les bâtiments et sous-stations de réseaux 15 kV et Basse Tension ;
- 2 % sur les canalisations Basse Tension et Haute Tension ;
- 3 % sur les autres équipements électriques Basse Tension et Haute Tension ;
- 10 % sur le mobilier, l'outillage et les équipements électroniques ;
- 20 % sur le matériel roulant ;
- 20 % sur le matériel informatique.

Branche d'activité « gaz »

- 2 % sur les bâtiments administratifs ;
- 3 % sur les bâtiments industriels ;
- 3 % sur les stations, postes et cabines ;
- 2 % sur les canalisations ;
- 2 % sur les ouvrages de raccordement ;
- 3 % sur les compteurs ;
- 10 % sur les compteurs à budget ;
- 10 % sur les systèmes de télémessure ;
- 10 % sur le mobilier, les installations, les machines et l'outillage ;
- 20 % sur le matériel roulant.

e. Retraits

En cas de retraits (désaffectations), la valeur comptable réévaluée nette est diminuée, pour tout ou partie de la fiche d'amortissement concernée.

Pour le cas particulier de la plus-value de réévaluation actée

en application des lignes directrices de la CREG, celle-ci fait l'objet d'une réduction de valeur de 2% annuellement au titre d'estimation de désaffectation (imposée par le régulateur).

4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition sous déduction des montants non appelés. Des réductions de valeur sont opérées pour les moins-values durables ou définitives.

5. Créances à plus d'un an

Ces dernières sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition sous déduction éventuelle des réductions de valeur pour les moins-values durables ou définitives.

6. Stocks et en-cours de fabrication

Les stocks sont valorisés au prix unitaire moyen pondéré. Ils font l'objet de réductions de valeur ou de reprise de celles-ci en tenant compte de l'état du stock à la date de clôture de l'exercice.

Les en-cours de fabrication sont valorisés au coût direct de revient.

7. Créances à un an au plus

Les créances à un an au plus sont enregistrées à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est établie sur les montants douteux estimés.

8. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Elles sont reprises au bilan à leur valeur nominale et les titres à revenus fixes à leur valeur d'acquisition.

9. Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation sont valorisés à leur valeur nominale.

PASSIF

1. Réserves

La dotation à la réserve légale se fait conformément à l'Article 616 du Code des sociétés.

2. Subsidés en capital

Ceux-ci sont repris à leur valeur nominale.

Ils sont transférés annuellement au compte de résultats au même rythme que l'amortissement de l'investissement concerné.

3. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour faire face à des risques ou des charges prévisibles. Une reprise de provisions est effectuée dans la mesure où celles-ci ne se justifient plus et une utilisation est réalisée lorsque le risque ou la charge survient. Une adaptation annuelle est effectuée.

4. Dettes

Elles sont reprises à leur valeur nominale.

5. Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation sont valorisés à leur valeur nominale.

HORS BILAN

1. Droits et engagements

Ils sont enregistrés à leur valeur nominale.

5.6.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES : apport par Publifin scrl de la branche d'activité "gaz" à RESA sa

BILAN D'APPORT AU 31/12/2014

ACTIF	694.698.513,13
Actif immobilisé	576.031.717,13
Immobilisations incorporelles	3.221.980,10
Immobilisations corporelles	572.776.171,00
Immobilisations financières	33.566,03
Actif circulant	118.666.796,00
Stocks et commandes en cours	8.616.815,99
Créances à - 1 an	99.553.606,13
Valeurs disponibles	72.982,67
Comptes de régularisation	10.423.391,21
PASSIF	694.698.513,13
Capitaux propres	422.671.780,18
Provisions et impôts différés	705.264,91
Provisions risques et charges	705.264,91
Dettes	271.321.468,04
Dettes à +1an	150.232.769,97
Dettes à -1an	101.009.639,29
Comptes de régularisation	20.079.058,78

5.7.

RAPPORT DU COMMISSAIRE sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2015

Sint-Stevens-Woluwe, le 25 avril 2016.

Aux Actionnaires de RESA SA
Liège

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport dans le cadre de notre mandat de Commissaire. Le présent rapport reprend notre opinion sur les comptes annuels pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015, tels que définis ci-dessous, ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2015, le compte de résultats de l'exercice clôturé à cette date et l'annexe.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS - OPINION SANS RÉSERVE

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de RESA SA (« la Société ») pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015. Ces comptes annuels, dont le total du bilan s'élève à EUR 1.416.756.117,92 et dont le compte de résultats de l'exercice se solde par un bénéfice à affecter de EUR 50.886.474,52, ont été établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Responsabilité du Conseil d'administration relative à l'établissement des comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit (normes « ISA »). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux exigences déontologiques. En tant que Commissaire, il nous appartient de planifier et de réaliser notre audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures destinées à recueillir des éléments probants concernant les montants et

les informations rapportés dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève de notre jugement. En procédant à cette évaluation des risques, nous avons pris en compte le contrôle interne de la Société relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous avons obtenu du Conseil d'administration et des préposés à l'administration de la Société, toutes les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clôturé à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

L'établissement, le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du Code des sociétés et des statuts de la Société relèvent de la responsabilité du Conseil d'administration.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (normes « ISA ») applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des informations requises par le Code des sociétés, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité de votre Société est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

L'affectation des résultats qui vous est proposée est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Le Commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises scrl
Représentée par



Isabelle Rasmont
Réviseur d'Entreprises



Pascal Depraetere
Réviseur d'Entreprises

Editeur responsable :

Gil SIMON, Secrétaire Général, RESA S.A.

RESA S.A.

Rue Louvrex, 95
4000 Liège
Belgique
T. +32 (0)4 220 12 11
F. +32 (0)4 220 12 00
RPM Liège - 0847.027.754
www.resa.be

Crédits photos :

Imagellan
iStock

© 2016 - Tous droits réservés RESA S.A.

Design :

[PageUP] sprl



Le papier utilisé dans ce rapport est certifié FSC (Forest Stewardship Council). Cette certification atteste d'une série de principes et de critères de gestion forestière mondialement reconnue. L'objectif de la certification FSC est de promouvoir une gestion responsable de la forêt.

